

Coopération Chine-Mali : La Chine finance pour 30 Milliards de FCFA l'extension de la Cité universitaire de Kabala

MALI

L'information est l'oxygène des temps modernes

LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019

460

Malikilé

www.malikile.com

QUOTIDIEN D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

Dialogue National Inclusif



Les TDR du consensus ?



Accusé d'avoir reçu 60 millions FCFA lors de la vérification de la C-SCPC : Le BVG dément et saisit la justice



Circulation alternée à Bamako : Les avis sont divergents depuis quelques mois

**MOBICASH
SOMAGEP SA**



**SOCIETE MALIENNE DE GESTION
DE L'EAU POTABLE - S.A.**



SPRIT

**Payez vos factures SOMAGEP SA ou
celles de vos proches avec Mobicash.
Composez *166# option 6 puis 4.**

*Les frais varient de 100 F à 250 FCFA selon le montant de la facture.

Une	Dialogue National Inclusif : Les TDR du consensus ?	P.4
Brèves	Point de presse sur l'affaire dite Conseil régional de Kayes : Animé par le procureur de la République Moussa Sina Samaké	P.9
	Insécurité routière : Un grave accident de circulation fait plusieurs blessés dans la ville de Segou	P.9
	Les élections du Mali décidées en France : La Primature dément « catégoriquement »	P.10
	Région de Niourou du Sahel : Visite de prise de contact du gouverneur	P.10
	COORDINATION DES MOUVEMENTS DE L'AZAWAD (CMA) : COMITÉ DIRECTEUR	P.11
	Interpellation de Abdoul Niang à la BIJ : Cherif Mohamed Haidara apporte des précisions	P.11
	Région de Kayes : Amadou Koïta préside un atelier de formation	P.12
	Danger de mort à Sotuba ACI : Un crocodile géant coupe le sommeil aux habitants	P.12
	Affaire Diaba Sora à la Douane malienne : La douane donne à Diaba Sora son or	P.13
	Insécurité au Mali : Sept soldats morts lors d'une attaque dans la région de Mopti	P.13
	Audience à la Primature: Dr. Boubou Cissé reçoit la Commission d'Enquête Internationale pour le Mali	P.13
Actualité	Coopération Chine-Mali : La Chine finance pour 30 Milliards de FCFA l'extension de la Cité universitaire de Kabala	P.15
	Direction générale des impôts : La méthode Mathias Konaté en marche	P.16
	Audience à la CANAM : Le Directeur Général reçoit le bureau du CNPAM	P.17
	Accusé d'avoir reçu 60 millions FCFA lors de la vérification de la C-SCPC : Le BVG dément et saisit la justice 18	P.18
	L'Office Malien de l'Habitat : La furie des bénéficiaires en perspective?	P.19
	Circulation alternée à Bamako : Les avis sont divergents depuis quelques mois	P.20
	Conférence épiscopale du Mali : « Soyez des lumières pour nous »	P.21
Politique	La déchéance d'un géant : Le Parti ADEMA PASJ traverse une période de grande turbulence	P.22
	Dialogue national inclusif : Vers le monologue du clan IBK	P.23
	Autrement dit : Au pays des autruches !	P.24
	Choguel Kokala MAIGA : «La spécificité du Mali c'est que la NATION malienne a existé avant L'ÉTAT malien»	P.25
Culture & société	HUMEUR : On ne tue même pas un serpent venimeux avec cette cruauté !	P.27
	Confection et commercialisation des chaussures artisanales au Mali : Une industrie toujours à la traîne	P.28
International	Sénégal : Inauguration de la « plus grande mosquée de l'Afrique de l'ouest »	P.29
	Sénégal : Khalifa Sall libéré par décret présidentiel	P.29
	RDC : L'irresponsabilité de l'ex-ministre de la santé congolais, Dr Oly Ilunga face à la propagation de l'EBOLA	P.30
	Sommet des Nations Unies : Guterres appelle à redoubler d'efforts face à l'escalade de la violence dans le sahel	P.31
Sport	FEMAFoot: Qui veut dès maintenant plomber le début du mandat de Mamoutou Touré dit Bavieux ?	P.32
	Coupe de la confédération : Le Djoliba pour achever le boulot	P.33
	Samuel Eto'o : « C'est le meilleur milieu de terrain avec lequel j'ai joué »	P.34
	Blessure de Messi : Le verdict des médecins est finalement tombé	P.34
Document	DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF : TERMES DE REFERENCE	P.35
	Règlement intérieur du dialogue national inclusif	P.66

Comité de rédaction

Quotidien numérique d'informations générales paraissant du lundi au vendredi

Édité par la Société **Agence Malienne de Presse et d'Informations (AMPI)**
Siège : Rue du Gouverneur (902) Immeuble Baye Niass – Faladié (Bamako – Mali)
Email : ampikile@gmail.com / malikile@gmail.com
Site Web : www.malikile.com
Contacts : +223 70 44 22 23

- **Redacteur en Chef** : Amadou TALL
- **Rédaction Générale** : Karamoko B. Keïta, Souleymane Mary Diarra (Stagiaire), Moctar Sow
- **Gérant** : Moctar Sow
- **Service Commercial** : Youssouf Diarra
- **Secrétariat** : Rita Tessougué

P.10



P.21



P.25





Dialogue National Inclusif : Les TDR du consensus ?

Il y a deux semaines, les 14, 15 et 16 septembre 2019, se tenait au Centre International de Conférences de Bamako (CICB) l'Atelier de validation des Termes de Référence (TDR) du Dialogue National Inclusif (DNI) accepté par le Président de la République et mis en œuvre par l'équipe de Facilitateurs. Malgré la non-participation de regroupements politiques dont le Front pour la Sauvegarde de la Démocratie (FSD), de certains partis politiques majeurs comme FARE An Ka Wuli et d'organisations de la Société civile telle l'ADEMA-Association, les organisateurs du DNI ont, tant bien que mal, initié ledit atelier. Il en est sorti des Termes de Références dont nous nous proposons de présenter les grandes lignes tout au long de la semaine. Nous entamerons ce travail par l'analyse des objectifs que se fixe le DNI et celle de la première Thématique intitulée « Paix, sécurité et cohésion sociale ».

Dans le TDR final, l'Objectif global se décline comme suit : « Établir un diagnostic rigoureux des problèmes auxquels notre pays est

confronté depuis au moins trois décennies et analyser de manière participative et inclusive leurs causes et leurs conséquences en vue de proposer des solutions de sortie de crise avec un plan d'actions et un chronogramme de mise en œuvre ». On le voit, il s'agit au cours d'un dialogue national, dont la durée n'est pas encore déterminée, de poser non seulement le « diagnostic » mais surtout de « proposer des solutions de sortie de crise » concernant les trente dernières années du Mali démocratique. L'Objectif global voudrait donc analyser les échecs de l'expérience démocratique du Mali qui ont conduit notre pays dans la crise actuelle et dont les sources remontent à 1992, c'est-à-dire à la prise du pouvoir par le Président Alpha Oumar Konaré, et se sont amplifiées au fil des années. Si cette analyse était menée sans passion et sans volonté de faire le procès de certains hommes et femmes qui ont pu, par leurs choix, biaiser le processus de démocratisation du Mali, mais ne s'attacher qu'aux seules fins d'éviter à notre pays les erreurs d'un passé ré-

cent et le remettre sur les rails pour le bonheur des Maliennes et des Maliens, alors le dialogue aurait de fortes chances de combler l'immense attente de nos compatriotes.

L'autre aspect de l'Objectif global qui vise à « proposer des solutions de sortie de crise avec un plan d'actions et un chronogramme de mise en œuvre » est intéressant à plus d'un titre. En effet, certaines personnes, des partis politiques et membres de la Société civile qui ont émis des réserves sur le Dialogue Politique Inclusif, ont insisté sur la nécessité d'affirmer clairement que les grandes conclusions du Dialogue fassent l'objet d'un engagement des autorités politiques quant à leur exécution correcte et entière. Certes le seul fait d'annoncer « un plan d'actions et un chronogramme de mise en œuvre » n'engage pas le Gouvernement si le Président de la République ne se détermine pas sur ce qui sera fait des résolutions et recommandations du Dialogue National Inclusif. Car il est inimaginable qu'on mette en branle toutes les couches de notre société pour se pencher sur la crise malienne, de la base au sommet, et que les résultats de ce grand Dialogue soient laissés au bon vouloir du seul Président de la République. Il est donc indispensable, pour la réussite du processus, que le Chef de l'État s'engage solennellement à en exécuter les re-

commandations dans le respect strict de la loi. Un tel engagement serait de nature à donner plus de crédit au DNI et à convaincre tous ceux qui croient encore que tout cela n'est qu'un grand bluff qui sera sans lendemain. En tout cas dans l'esprit de ceux qui ont aidé à établir les TDR du Dialogue National Inclusif, le caractère contraignant des futures résolutions semble évident à la lecture des Résultats attendus, surtout quand on lit ceci : « Les grandes questions engageant l'avenir du pays notamment l'intégrité du territoire, l'unité nationale, la paix, la défense, la sécurité, la justice, le foncier, la gouvernance et la rénovation de l'État... ont été exposées, débattues, comprises, partagées et inscrites dans une perspective de mise en œuvre à court, moyen et long termes ». Les TDR du DNI proposent cinq thématiques dont la première est : Paix, sécurité et cohésion sociale. Cette thématique travaillera sur « Quelles pistes explorer pour créer les conditions du sursaut national en vue de préserver l'inté-

grité du territoire national, de consolider la paix, la cohésion sociale, le vivre ensemble et la réconciliation nationale ». Il est intéressant de noter qu'ici l'accent est mis sur la « restauration de la souveraineté de l'État sur l'ensemble du territoire national par la réorganisation de la défense et de la sécurité ». En effet, beaucoup de Maliens estiment que l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger porte en lui les germes de la partition du Mali. Inscire la « restauration de la souveraineté de l'État sur l'ensemble du territoire national », y compris Kidal et sa région, comme un point de discussion du DNI c'est aller au-devant des vœux des Maliens. On ignore quels articles de l'Accord d'Alger le Président voudrait réviser comme il l'a annoncé dans son discours à la Nation à l'occasion du 22 Septembre 2019 et qui a valu le retrait de la CMA du Dialogue National Inclusif. Mais IBK aura compris les inquiétudes de ses compatriotes et ce serait bien que le DNI se détermine sur cet aspect. C'est

ce que dit le point suivant de la Thématique première qui voudrait « débattre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, faciliter son appropriation et convenir des conditions pour sa mise en œuvre ». L'Accord d'Alger a été négocié pendant qu'IBK avait le couteau sous la gorge. Il était sous la pression internationale et son armée en très mauvaise posture. À aucun moment les forces vives du pays n'ont été consultées. Ceux qui réclamaient les consultations n'avaient pas été entendus et ont même pu passer pour les ennemis de la paix. Le DNI est donc l'occasion de corriger l'erreur des autorités et de repartir sur des bases consensuelles et plus justes.

En exclusivité, l'intégralité des TDR et du règlement intérieur du dialogue national inclusif dans la pertie document.

■ **Diala Konaté**



Demeleaks



Demeleaks a partagé une publication dans le groupe Collectif pour la Défense de la République C D R.

Il s'agit là des photos des militaires maliens arrêtés par Moussa Traoré le dictateur sanguinaire qui a régné du 19 Novembre 1968 au 26 Mars 1991.

Au rang de gauche à droite les Lieutenant-Colonels Tiecoro Bagayogo et Kissila Doukara, tous tués par l'envoyé de Moussa Traoré un certain Tio Diarra au moyen de barre de fer enlevé sur un BRDM à Taoudeni...bagne créé par le régime militaire fasciste en 1969 pour emprisonner les détenus politiques.

NB: Moussa bénéficie aujourd'hui des avantages de la démocratie qu'il a combattu farouchement

Demeleaks a partagé une publication dans le groupe YELEMA " MOUSSA MARA PRÉSIDENT DU MALI EN 2023".

Voici ce que le prêcheur HAIDARA de Banconi disait lors d'une fête de Maouloud à Ibrahim Boubacar nouvellement élu président de la république.

On t'appelle Bourama, l'homme qui a une seule parole le "kanké-léntigui". La misère de ce pays est connue : il s'agit du vol et les voleurs sont connus. Bourama, faut pas nous décevoir. Tout voleur doit vomir ce qu'il a volé. Je t'en prie de ne pas décevoir »

Source: Djossé/Radio Nièta.

Disons que notre Cher HAIDARA a prêché dans le désert. L'homme tant glorifié a mis en avant son intérêt personnel l'intérêt de sa famille et celui de son clan devant CEUX DU PAYS.



Casimir Apiè Sangala



L'arrivée du journal digital Malikilé le 22 septembre 2017 a donné une idée à bien de gens. Déjà une douzaine de titres. Courage !

Hamed BAKAYOKO



Quand les FACI, la Gendarmerie Nationale et la Police se retrouvent à l'Etat-Major Général des armées un dimanche matin, cela donne une belle matinée récréative et de cohésion.

MALI MALIN



COMMUNIQUÉ DES PRISONNIERS DE LA MCA DE BAMAKO

Considérant l'amélioration de notre qualité de vie depuis l'arrivée de Mr Bakary Togola.

Considérant l'amélioration de la nourriture que nous mangeons grâce à sa présence parmi nous.

Considérant la diminution des moustiques et mouches de la prison pour le confort de Monsieur Bakary Togola.

Nous, prisonniers de la MCA, apportons tout notre soutien à la justice. Nous avons foi en la justice du Mali, nous condamnons toute tentative de médiation visant à faire libérer Bakary Togola. Nous prions pour qu'il soit condamné pour que nous puissions continuer à profiter de son ombre. Nous encourageons la justice à accentué sa lutte contre la corruption nous avons de la place pour les gros poissons qui mangent du poulet et de la viande tous les jours.

Maison centrale d'arrêt de Bamako

Le 24 septembre 2019

Ammy Baba Cisse



Les jeunes de Mopti aussi feront un blocus ce lundi matin.

« Je n'ai aucun intérêt à ce que la justice ait une mauvaise réputation. » Abdoul Niang.

Qu'est ce que le dialogue national inclusif apporterait à la presse? Il faut que nos responsables des faitières nous le disent.

« Dites nous un seul leader religieux qui possède un hôpital au Mali. » Haïdara

« Les marabouts qui ne peuvent pas avoir de l'argent sans les dirigeants sont connus. » Haïdara.

« Depuis Dieu nous a créés, nous n'avons pas eu besoin de dirigeants si ce n'est pour aller défendre des pauvres. » Haïdara

« Je n'ai jamais tapé la porte d'un responsable pour une affaire personnelle. S'il y a un cas, je ne prêcherais plus. » Haïdara

Abdoulaye Bah

Ce communiqué est ambiguë. Au début du communiqué, la CMA a l'air de comprendre la nécessité de revisiter l'accord, selon les vœux du Président afin de permettre l'appropriation de celui-ci par le peuple malien tout entier à l'image du Pacte National mais en même temps, en conclusion, elle en appelle aux garants de n'accepter aucune modification des accords dont l'application intégrale est garante de la paix. Je propose à la CMA, de désarmer et quitter Kidal en cantonnant ses troupes à Annéfis.

Les FAMA avec certains officiers "déserteurs" réintégrés occuperont le nouveau camp construit par ATT à Kidal avec les forces de sécurité qui vont s'installer en ville dans leurs anciens bâtiments. Barkhane doit quitter définitivement Kidal pour Taoudenit.

La Minusma doit émigrer vers le centre et le Liptako Gourma. Il faut faire de la zone de Kidal une zone demilitarisée à l'exception des FAMA dont la présence va rassurer les maliens, les nigériens et tous les pays membres de la CEDEAO.

Le problème de l'applicabilité de l'accord réside du manque de confiance des maliens sur les seigneurs de guerre de la CMA qui tiennent au trafic de drogue et de marchandises non dédouanées provenant d'Algérie, notamment les cigarettes. Tant que les seigneurs de guerre de la CMA, ne sont pas sevrés par ces revenus illicites grâce aux réseaux mafieux tissés autour de Kidal, ils vont retarder l'application des accords en rejetant la faute sur le gouvernement malien. La France a trop longtemps fermé les yeux sur le trafic de drogue qui est destinée à l'Europe et au Moyen Orient. Cette faute de la France doit être signalée aux médiateurs et à l'union européenne. Il faut couper les ressources illicites aux seigneurs de guerre qui ont accumulé suffisamment d'argent pour pouvoir émigrer et blanchir leur argent sale afin de vivre confortablement au Moyen Orient (Koweït, Qatar, Dubaï). Ils n'ont aucun souci des bergers nomades et des réfugiés à qui ils n'envoient rien malgré les montants amassés équivalant à 15 milliards de dollars. Ils feront mieux de négocier leur sécurité et quitter notre pays. Au lieu de risquer leur vie inutilement, dans ce bled perdu qu'ils détestent tous.

Abass Doumbia

L'autre jour dans l'explosion du camion citerne à Badalabougou, on nous parlait de 6 morts mais un ami vigile qui travaille à 200 mm me dit qu'il a vu plus de dix morts.

Le bilan officiel est tjrs loin de la vérité ici que ce soit militaire ou civile. Pourquoi?

Paul Diarra

33ème RCP : Le nouveau chef de corps introduit

Le lieutenant-colonel Moustaph Sangaré est le



nouveau chef de corps du 33ème régiment des commandos parachutistes (RCP). Il a pris le commandement, vendredi 27 septembre 2019, en présence du commandant de la 3ème région militaire, le colonel Moussa Soumaré, à la place d'armes dudit régiment. Plusieurs chefs militaires, dont l'inspecteur général des Armées et Services, le Général Elhadj Gamou ont pris part à la cérémonie de passation de commandement.

Le nouveau chef de corps, le lieutenant-colonel Moustaph Sangaré a déclaré qu'il mettra tout en œuvre pour que le régiment marche sur les traces des anciens afin de retrouver les valeurs qui sont celles du commando parachutiste des Forces Armées Maliennes. Le lieutenant-colonel Sangaré a aussi mis l'accent sur la discipline, la persévérance et la confiance.

Le chef de corps sortant du 33ème RCP, le lieutenant-colonel Moussa Issiaka Ongoïba est appelé à d'autre fonction. Il sera chef de division instruction sous chefferie à l'Etat-major de l'Armée de Terre.

Nia Dialla Keita

Arabie Saoudite : Le garde du corps personnel du Roi Salmane abattu



Amadou Tall

L'IRAN BOMBARDE 2 POINTS PETROLIERS EN ARABIE:

ÉNERGIE DU MALI AUGMENTE SES TARIFS -

Quels rapports, vont demander les trop pressés.

Il faut savoir que le Monde est devenu un vrai VILLAGE.

Quand il y a un match au village-village, tout le village est là pour voir. Un match Real Madrid- Barcelone, tout le village-monde regarde en direct.

Et puis, en de problème au village, tout le village finit par être touché. Il y a deux semaines, l'Iran a bombardé, à partir du #Yemen, avec des drones et par #Houthis interposés, deux champs pétroliers d'importance mondiale en #ArabieSaoudite.

Entre parenthèses, les Houtis se sont vanté de "l'exploit". Et tout le monde sait que les Houtis sont des #Chiites étrangers armés, financés et introduit au Yémen par l'Iran pour détruire les Wahabites ou "sunnites" saoudiens. Un pas pour détruire tous les "sunnites" du village-monde.

Donc, une fois le champ pétrolier et la raffinerie incendiés, le prix du pétrole est aussitôt monté en flèche dans le village-monde (au nom de la loi économique de l'offre et de la demande).

Heureusement que très rapidement, #TRUMP a réagi pour puiser dans les réserves américaines (mettant ainsi son pays en danger pour sauver le monde) pour amortir les hausses des prix.

Mes malhonnêtes et malveillants (pour nous les pauvres) ont réduit le problème en une guerre des USA contre l'Iran, de TRUMP contre ROUHANI.

Depuis, EDM (Énergie du Mali, qui a le monopole) nous coupe sans



cesse le courant. Mieux, elle va augmenter ses prix, tous ses prix. Or, les maliens savent que nous sommes en période de pluies depuis 4 mois. Que les fleuves sont pleines.

Avec tout ça, #EDM (Énergie du Mali) nous coupe le courant sans arrêt. Et elle vient de décider d'augmenter TOUS ses tarifs.

La cause?

Les centrales de EDM fonctionnent avec du pétrole. Pétrole que nous achetons avec les occidentaux; qui l'achètent avec les arabes.

Avec les bombardements iraniens, les prix du pétrole sont donc monté au village planétaire. Face à cette hausse, que peuvent faire les autorités? Répercuter la hausse!

L'Etat n'a pas d'argent pour subventionner. Donc, il AUGMENTE LES PRIX. Mais au fond, c'est l'Iran qui a augmenté les prix.

Dans ça, il y a des leçons à retenir pour nous #gondoyannais dans cette affaire :

1) Écouter les #RFI et conneries qui vous mentent à longueur de journée sans le écouter.

2) Toujours chercher à savoir: qui est mon ami et qui est mon ennemi dans une affaire? Donc qui soutenir ou pas dans tel ou tel affaire?

3) Le plus important: face à toute situation géopolitique (mondiale) se poser la question: et nous, où se trouve notre intérêt?

Donc le "Je suis contre TRUMP", "Je suis pour POUTINE", "Je suis contre l'occident", "Je suis avec les Russes", etc., il faut arrêter avec ça: il faut être pour soi même d'abord. D'ABORD. Ça n'est pas de l'égoïsme, c'est de la responsabilité.

Chaque dossier doit être étudié en lui même pour savoir: où se trouve notre intérêt.

Un exemple pratique:

En Lybie, où se trouve l'intérêt du malien ordinaire? Réponse: avec le Maréchal #HAFTAR. Car il combat les mêmes forces qui mettent le Mali à genoux depuis des années.

Il est temps de cesser de soutenir toujours les autres jusqu'à soutenir nos ennemis sans le savoir.

Se faire l'âne qui tire la charrette ou le tirailleur qui combat sans savoir ne construit pas une nation. Ça pauvre, misérable et méprisable. Personne ne nous respecte au monde.

DONC:

LE PROF DEMBÉLÉ EST CRÉDIBLE !-

Le professeur #ClementDEBLÉLÉ commence à recevoir des coups qui visent à lui faire très mal: à le décrédibiliser dans son combat contre l'enrichissement illicite, la magouille et les détournements. Cela montre que: 1) il mène un vrai combat; 2) il commence à dé-ranger sérieusement et 3) qu'il est crédible.

Et c'est là que réside le problème: on peut laisser un farfelu faire. On ne peut pas laisser faire un type crédible.

Les coups vont donc continuer: sur les 313, vous pouvez me citer combien de prophète qui n'a rencontré l'adversité? Qu'on a intronisé à l'aise?

En 1992, le candidat aux présidentielles Me #MountagaTALL et le #Cnid avaient prôné le #KOKADJÉ, le Laver Propre. Les Maliens

avaient préféré, pour développer le pays, la #Tontine.

Que vont ils faire pour le professeur DEMBÉLÉ et sa lutte contre la "corruption"? À eux de voir s'ils veulent saisir une opportunité sérieuse ou pas. Ils sont souverains.

Justice Mali Justice

Les syndicats de la justice votre silence est incompréhensible car zéro satisfaction de vos revendications après 100jours de grève



PINAL

PINAL est à : Cercle de Bandiagara.

Mopti : Des barrages de chasseurs sur l'axe Se-vare - Bandiagara - Bankass -Koro.

Au vu et au su des autorités militaires et administratives les chasseurs de la milice Dana ambassagou ont érigé 04 cheick points sur l'axe Se-vare - Bandiagara distant de 60 km. Les véhicules sont soumis à la fouille et les passagers contrôlés. Malheur à un peul qui s'y trouverait. Il est systématiquement exécuté. Aucun peul ne peut emprunter cet axe, quelque soit son statut. Pourtant des convois militaires maliens et des forces de la Minusma empruntent chaque jour cet axe, mais ferment les yeux sur les exactions de ces chasseurs sur les membres de la communauté peule.



Amadou GON Coulibaly

Le Président de la République, Alassane Ouattara, a inauguré ce jour, le nouveau commissariat de police de Bocanda. Il a également mis sous tension électrique le quartier Blaidy extension de Bocanda. Les travaux d'électrification réalisés dans la région ont fait passer le nombre de localités électrifiées de 64 en 2011 à 84 à fin 2018. L'ensemble des 205 localités de la Région du N'Zi sortiront du noir avant 2025.

Le gouvernement poursuit son action au plus près de nos populations pour mieux prendre en charge leurs préoccupations légitimes en matière de sécurité et d'amélioration des conditions de vie.

27 septembre 2019 - Région du N'zi : visite d'État du Président Alassane Ouattara



Awa Sylla

Boum Boum KHALIF SALL vient d'être gracié par le Président Macky Sall.



Point de presse sur l'affaire dite Conseil régional de Kayes : Animé par le procureur de la République Moussa Sina Samaké



Les différents organes de presse dans sa composante ont pris part à ce point de presse initié par le procureur de la République Moussa Sina SAMAKE dans la salle des audiences du tribunal de grande instance de Kayes pour éviter selon le procureur la désinformation au sein de la population qui a besoin sur ce sujet de la vraie version des faits.

Le procureur Moussa Sina SAMAKE dira ceci : « Nous avons seulement enquêté sur les trois (03) ans et demi de la gestion du Conseil régional de Kayes sous la Direction de son président Monsieur Bandjougou DIAWARA. Et il est important de signaler que l'enquête a concerné la gestion allant du 01 Janvier au 29 Juillet 2019. Pour la période indiquée, le dossier de la gestion des écoles n'est pas inclus dans cette affaire ».

Il est reproché au président du Conseil régional Monsieur Bandjougou DIAWARA et les autres concernés par cette affaire le délit de détournement de bien public ; le délit de favoritisme et enfin le délit de fractionnement de marché public pour un coût global de 1.428.775.000 F CFA. Les enquêtes révèlent que les documents engagés pour justifier la sortie de ce montant sont faux et dans différents volets qui sont :

- Entretien bâtiments=307.348.914 F CFA ;
- Entretien climatiseurs=54.541.028 F CFA ;
- Entretien (03) véhicules =138.760.144 F CFA ;

Pour un seul véhicule, l'entretien a coûté =64.576.876 F CFA qui se trouve encore en panne depuis 2015. Il s'agit du véhicule châssis N°0157.

Les études de faisabilités des projets qui n'ont jamais eu lieu=199.903.174 F CFA ;

- Carburant=199.515.370 F CFA ;
- Les cessions=27.768.350 F CFA

Subvention pour un organe de presse de la place =5.000.000 F CFA.

Ce dossier du Conseil régional, en dehors de certains de ses personnels, s'étend aussi à certains personnels de l'Etat et opérateurs économiques de Kayes.

Insécurité routière : Un grave accident de circulation fait plusieurs blessés dans la ville de Segou



Il s'agit d'un grave accident de circulation qui a provoqué plusieurs blessés dans la ville de Ségou. Selon plusieurs sources, il s'agirait d'une collision qui s'est déroulée entre la compagnie air Niono, la compagnie Sabali Kagni et Diarra Transport plus une motocycliste (roulant en Djarkata). Pour l'instant nous ignorons la cause du drame. C'était ce dimanche 29 septembre 2019.

On dénombre un important dégât matériel . Par ailleurs notre rédaction a contacté un journaliste sur place, ce dernier nous signale un tas de blessés suite à cet accident "l'accident a causé plusieurs blessés . Pour l'instant, il n'y a pas de chiffre, puisque tout est mélangé ici.", dit-il. Selon lui, il s'agirait d'une collision qui s'est déroulée entre trois cars que sont : la compagnie air Niono, Sabali Kagni et celle de Diarra-Transport. "

Ledit journaliste nous affirme qu'au moment où nous mettions sous presse, que tout semble être mélangé. Espérons qu'il nous informe sur l'évolution de la situation à travers les chiffres palpables axés sur les dégâts et le bilan humain. Notons que nos sources le bilan est de 114 blessés dont 08 graves et pas de pertes en vies humaines, en tout cas, pas pour le moment. Le drame s'est déroulé vers 11h30 non loin de l'entreprise Danaya à 50 mètre (Sebouguou).

A suivre

■ Daoud Koné

Lisez et faites
Malikilé
votre journal numérique

Les élections du Mali décidées en France : La Primature dément « catégoriquement »



Suite à certaines informations récemment parues dans la presse et dénonçant un « tripatouillage électoral » décidé à Paris par le Premier ministre Dr Boubou Cissé et les autorités françaises dans le but d'organiser un référendum avant la fin de l'année et les législatives en juin 2020, le Cabinet du Premier ministre tient à apporter un démenti catégorique à ces allégations.

Au cours de la visite de travail qu'il a effectuée en France du 9 au 12 septembre 2019, le Premier ministre a effectivement rencontré le Président de la République française, Emmanuel Macron ; mais aussi le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, la ministre des Armées, Florence Parly, le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, le ministre de l'Economie et des Finances, Bruno Lemaire, le Directeur de l'AFP et le Président du MEDEF.

Avec toutes ces personnalités, il n'a été question que de développement, de sécurité, de recherche de la paix et de financement de l'économie malienne. Plusieurs conventions de financement ont d'ailleurs été signées.

Mais à aucun moment, avec aucune des personnalités citées, il n'a été question de fixer les dates du référendum ou des législatives à venir. Encore moins d'en fixer le contenu et la conduite.

Le Cabinet affirme solennellement qu'aucun agenda n'a été imposé au Premier ministre par qui que ce soit et que le Premier ministre lui-même n'a aucun agenda caché.

Ces informations tendancieuses, émanant de personnes mal intentionnées tapies dans l'ombre, visent en réalité à saper les efforts du Gouvernement, en tentant d'attiser le ressentiment des populations déjà éprouvées par la crise multiforme qu'elles connaissent depuis des années.

Le Gouvernement croit au Dialogue national inclusif dont les termes de référence viennent d'être validés par un atelier national. Il estime qu'il sera l'espace idéal où les Maliennes et les Maliens de tous bords politiques, idéologiques ou religieux, pourront se retrouver en toute fraternité pour débattre sereinement et décider en toute souveraineté des choix

Région de Nioro du Sahel : Visite de prise de contact du gouverneur



Le gouverneur de la Région de Nioro du Sahel, Alhamdou Ag Ilyène, a officiellement informé les populations de l'effectivité de la Région de Nioro au cours de la visite de prise de contact ce 25 septembre 2019. Le chef de l'exécutif régional s'est rendu au Centre de santé communautaire, des écoles et de la Brigade de gendarmerie. Il a aussi rendu une visite de courtoisie aux notabilités, s'est entretenu avec les membres du Conseil de village et l'Imam au domicile du chef de village. La même rencontre s'est poursuivie avec les élus, la CAFO, les jeunes, les services techniques de la localité.

On retient que les cadres élus et notables ont évoqué leurs préoccupations : sécurité, chômage, mauvais état des routes, l'érection de la Commune de Sandaré en cercle, les raisons du retard de l'opérationnalisation de la région, etc.

Des réponses ont été données à toutes ces questions et certaines seront transmises aux autorités compétentes pour avis et éléments de réponses.

Il convient de rappeler que le Gouverneur était accompagné par : Moustapha Kanté, Préfet du Cercle de Nioro ; Mohamed Mouctar Dicko, Maire de la commune urbaine de Nioro ; Baba N'D'iaye, Conseiller de cercle

Bouna Bathily, Président du Conseil local de la société civile ; Houlyèye Fofana de la CAFO ; Cheick Coulibaly, Président du Conseil local de la société civile, Fodé Cissé, représentant de la famille du Chérif, Seydou Nourou Tall, représentant de la famille Tall, etc.

qui détermineront leur existence.

Le Cabinet informe l'opinion nationale que le Premier ministre est serein et reste concentré sur les missions à lui confiées par le Président de la République, Chef de l'État. Il ne saurait par conséquent se laisser distraire par des tentatives de mauvaise foi, heureusement vouées à l'échec. Bamako, le 25 septembre 2019

■ La Cellule de Communication et de Relations publiques

COORDINATION DES MOUVEMENTS DE L'AZAWAD (CMA) : Comité directeur



COMMUNIQUE N°20/CD/19

La CMA prend acte et bonne note du discours à la nation prononcé par le Président de la République, Son Excellence Ibrahim Bou-bacar Keita à l'occasion de la fête de l'indépendance du Mali dans lequel il propose de « revoir certaines dispositions de l'accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger » dans le cadre du Dialogue National Inclusif.

La CMA prend également acte de l'appel au calme lancé par le Ministre des Affaires étrangères du Mali et regrette qu'il ne propose rien pour lever la confusion créée par le message du Président de la République. La CMA n'émet aucune objection à toute action de sensibilisation collective visant à l'appropriation de l'accord pour la paix par le peuple malien. Toutefois, la CMA rappelle que cette relecture et les modifications subséquentes sont prévues dans ledit accord selon une approche et un format décrit à son article 65: dans les termes suivants : « les dispositions du présent Accord et de ses annexes ne peuvent être modifiées qu'avec le consentement express de toutes les parties signataires du présent Accord et après avis du Comité de Suivi ».

La Coordination des Mouvements de l'Azawad maintient cependant sa conviction, que l'accord en question est une architecture dont le fond et la forme se confondent en un seul corps, tout au moins consensuel pour toutes les parties signataires dont l'application n'est qu'une question de bonnes volontés à conjuguer.

Fort de ses inquiétudes plusieurs fois mesurées à l'aune des balbutiements de sa mise en œuvre durant quatre longues années, la CMA avait déjà posé auprès du triumvirat désigné pour conduire la préparation du Dialogue National Inclusif, des jalons conservatoires sous formes de doléances en rapport avec d'éventuels risques de remise en cause ponctuelles et contre-productives.

Compte-tenu de ce qui précède, la CMA se réserve le droit de suspendre sa participation dans tous processus, dont acte, qui risquent d'altérer les dispositions de l'Accord auquel elle prête toute son attention pour éviter aux parties des confrontations susceptibles de faire perdurer l'instabilité qui sévit au Mali et gangrène la sous-région.

Elle engage tous les partenaires à la paix de s'armer de convictions fortes pour créer les synergies nécessaires pour l'atteinte des objectifs communs durables en lieux et places de palliatifs récurrents, ponctuels et populistes avec effets rétroactifs indésirables.

Interpellation de Abdoul Niang à la BIJ : Cherif Mohamed Haidara apporte des précisions



Suite à son interpellation à la BIJ pour affaire le concernant, notre confrère Abdoul Niang a publié sur sa page facebook que le président du CSDM, en la personne de Cherif Mohamed Haidara, lui aurait proposé de lui prendre un avocat.

Joint au téléphone, le sieur Haidara a confirmé que conformément à ses principes d'intégrité et de fidélité à ses amitiés, il n'a proposé cela que pour aider un ami qui a des problèmes. Mais il ne soutient nullement pas les actes que ce dernier pose ici et là et le président Cherif Mohamed Haidara de dire qu'il a totalement confiance en la justice de son pays, mieux qu'il soutient à cent pour cent.

Mais cela ne doit pas lui faire perdre de vue le lien social qu'il a avec les uns et les autres. «Je suis un malien, j'ai des amis, des parents avec lesquels j'ai un rapport que je respecte et en bon malien, quand j'ai un ami ou un parent dans des difficultés, je me dois de lui apporter l'aide que je peux. Mais cela ne veut pas dire que je partage les idéaux ou les actes que ce dernier pourrait poser... »

Concernant les autorités, judiciaires, le président du CSDM pense qu'il faut un soutien de l'ensemble du peuple malien à la nouvelle dynamique que le nouveau ministre et toute la famille judiciaire vient de donner à cette institution extrêmement importante pour que notre pays sorte de cette période sombre de vie. «Je soutiens cette justice qui fait aujourd'hui la fierté du peuple malien et que, j'en suis sûr va aller très loin dans sa répression des crimes qui ont mis à terre notre chère patrie. » dit Cherif Mohamed Haidara.

■ Moctar Sow

La CMA rappelle au chef de file de la médiation et à la communauté internationale, qu'elle reste attachée à la mise en œuvre diligente et intégrale de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger conformément à la résolution 2480 des Nations Unies, seule alternative capable de stabiliser le pays et la sous-région.

Kidal le 27 Septembre 2019

Le Porte-Parole
Mossa Ag Attaher

Région de Kayes : Amadou Koïta préside un atelier de formation



Le Ministre des Maliens de l'Extérieur, Monsieur Amadou KOÏTA, a présidé ce vendredi, 27 sept 2019, à Kayes, la cérémonie d'ouverture des travaux de l'atelier de formation des collectivités sur l'intégration de la migration dans les politiques et programmes de développement local et sectoriel.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'information et de sensibilisation sur les risques et dangers de la migration irrégulière et de la promotion de la libre circulation dans l'espace CEDEAO, il est prévu des actions de renforcement des capacités des acteurs en charge de la gestion des migrations. Il s'agit notamment des structures techniques de l'Etat. Les impacts de la migration sont plus perceptibles à l'échelle locale, ce qui justifie l'intérêt de cet atelier de formation des collectivités en vue de la planification de la migration dans les Politiques et programmes de développement local et sectoriel.

Le rôle de la migration dans le développement n'est plus à démontrer dans une région comme Kayes. La migration est un levier de développement local voir même national d'où l'intérêt de cet atelier.

La présente activité est soutenue par le projet migration, une initiative conjointe du Gouvernement à travers le Ministère des Maliens l'Extérieur, l'Union européenne et l'Agence Espagnole de Coopération Internationale pour le Développement (AECID) et financé par le fonds fiduciaire d'urgence de l'Union européenne pour l'Afrique sur la migration.

Danger de mort à Sotuba ACI : Un crocodile géant coupe le sommeil aux habitants



Un crocodile de type Amazon se promène autour des habitations du quartier. À l'est du Monument du général Abdoulaye Soumaré et au nord du Commissariat du 16ème arrondissement de Sotuba et derrière la mosquée d'Ali se trouve un crocodile rouge depuis un moment déjà.

Un jour de pluie quand les caniveaux de Sotuba ACI ont été remplis alors le reptile a sorti sa gueule géante à la chasse aux crapauds. De façon spectaculaire tout le monde est venu le regarder.

C'est en ce moment que les témoignages ont commencé. Le muezzin de la mosquée d'Ali dit l'avoir vu une nuit sous la pluie, il est sorti de sa tanière sous la dalle du caniveau pour se rendre à la mare qui est derrière la mosquée mais lui n'en croyait pas ses yeux et il avait peur aussi.

Quand le Commissariat du 16ème Arrondissement a été alerté automatiquement il a, à son tour, fait appel à la Protection civile et à la Conservation de la nature. Malgré la promptitude et le professionnalisme des agents, au moins pour l'éloigner des habitations, la bête est toujours sur place. Pour le moment aucun dégât constaté mais est-ce que cela restera comme ça ? Puisque selon les informations, le crocodile est un reptile qui peut faire 5 à 6 mois et souvent même 9 mois sans manger mais le jour où il trouvera quelque chose sans distinction il va le dévorer. Daou, un habitant dudit secteur, affirme que la bête est bel et bien là-bas et face à la circonstance ils sont obligés de surveiller avec rigueur les activités des enfants et même des adultes car les touffes d'herbes peuvent piéger les gens et les mettre à la merci de cette créature sournoise. À suivre...

■ Ben Abdoulaye

Affaire Diaba Sora à la Douane malienne : La douane donne à Diaba Sora son or



Diaba Sora est entrée en possession de son or précédemment saisi à l'aéroport de Bamako pour défaut de dédouanement. C'est un ouf de soulagement pour la Kim Kardashian du Mali.

Ses détracteurs affirmaient qu'elle n'avait pas acheté l'or affiché en vidéo lors de son dernier séjour à Dubaï. Diaba Sora a bel et bien acquis ses bijoux en or.

Le problème, c'est que ses parures avaient été bloquées à la douane qui réclamait leur dédouanement. Tout porte à croire que la sœur aînée des Sora s'est acquittée du montant à payer.

En effet, elle a posté une vidéo ce mercredi 25 septembre dans laquelle elle présente son collier en or dans son paquet. Juste « une petite partie de mon or. Pour voir le reste, c'est payant », a-t-elle ironisé.

Avec cette bonne nouvelle, Diaba Sora prouve au monde qu'elle est bien capable de s'offrir de l'or extrêmement cher. Autant, sinon plus que pour sa rivale Leila Kane Diallo.

Diaba Sora portera certainement bientôt son ensemble en or composé d'un collier couvrant toute la poitrine, d'un autre attaché à la taille, des bracelets et d'une couronne.

Affaire Diaba Sora à la Douane malienne : La douane donne à Diaba Sora son or

Le Premier ministre, Chef du Gouvernement, Dr Boubou Cissé, a reçu, ce vendredi 27 septembre 2019, une délégation de la Commission d'Enquête Internationale pour le Mali conduite par Mme Lena Sundh, présidente de la Commission. Mme Sundh a informé le Chef du Gouvernement de l'évolution de l'enquête menée par les membres de la Commission. A la sortie de l'audience, Mme Sundh a déclaré à la presse être satisfaite de l'avancement de l'enquête.

Pour rappel, la Commission a pour mandat de :

- enquêter sur les allégations d'abus et de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire, y compris les allégations de violence sexuelle liée au conflit, commis sur tout le territoire du Mali entre le 1er janvier 2012 et le 23 janvier 2018;
- établir les faits et les circonstances de la perpétration de ces abus et

Insécurité au Mali: Sept soldats morts lors d'une attaque dans la région de Mopti



Au Mali, sept soldats maliens ont été tués jeudi 26 septembre dans le centre du pays. Ils sont morts dans l'attaque de leur unité chargée d'accompagner un convoi de camions.

L'unité des forces armées maliennes escortait un important chargement d'engrais destiné aux paysans pour les cultures. La sécurité était particulièrement renforcée sur la Nationale 6 entre les localités de Douentza et de Sévaré, au centre du Mali, où passait le convoi.

Selon les témoins, un grand bruit a d'abord été entendu. Il s'agissait de l'explosion d'une mine posée par de présumés djihadistes. Très rapidement, des tirs contre le convoi ont suivi. Dans le jargon militaire, c'est ce que l'on appelle une attaque complexe.

Des armes emportées

Du côté des assaillants, il n'y a pas encore de bilan. Mais du côté des forces armées maliennes, sept militaires, éléments de la Garde nationale, sont tombés au front. Il y a eu également des blessés dans des rangs de l'armée régulière. Des véhicules ont été calcinés et des armes ont été emportées par les assaillants.

Après l'attaque, ce vendredi, des observateurs s'interrogent. S'agissait-il d'une attaque classique ou également d'une tentative de s'emparer de l'importante quantité d'engrais ? Un produit également utilisé par les djihadistes pour fabriquer des bombes artisanales.



violations, y compris ceux qui pourraient constituer des crimes internationaux, et d'identifier les auteurs présumés de ces abus et violations;

- présenter au Secrétaire général un rapport écrit sur ses enquêtes, conclusions et recommandations aux fins de la lutte contre l'impunité, au regard des abus et violations identifiés.

UN GROUPE BANCAIRE PROCHE DE VOUS !

Filiales



BDU - BF
BURKINA FASO



BDU - CI
CÔTE D'IVOIRE



BDM FRANCE
FRANCE



BDU
BANCO DA UNIÃO
GUINÉE BISSAU

Siège social : Avenue Modibo Kéita / BP 94 Bamako Mali

Tél. : (+223) 20 22 20 50 / 20 22 53 36 - Fax. : (+223) 20 22 50 85/20 22 42 50

www.bdm-sa.com

VOS AMBITIONS N'ONT PAS DE LIMITE



BDM SA

Coopération Chine-Mali : La Chine finance pour 30 Milliards de FCFA l'extension de la Cité universitaire de Kabala



Photo de la cérémonie de la Phase II de la Cité Universitaire de Kabala

Le Premier ministre, Dr Boubou Cissé, a posé, jeudi, la première pierre des infrastructures pédagogiques de la phase II de la Cité universitaire de Kabala, financée par la République populaire de Chine, à hauteur de 30 milliards de FCFA, pour une durée d'exécution de 28 mois, et qui sera bâtie sur une superficie de 103 hectares, a constaté l'AMAP. Cette deuxième phase portera sur la construction de 7 nouveaux blocs. Ceux-ci comprendront une Faculté des sciences de la santé, un Institut universitaire de technologies industrielles, un Institut Confucius, un Centre d'études des langues, un Centre national de la recherche scientifique et technologique, une Maison des hôtes pour accueillir les professeurs invités et ceux associés, une imprimerie et une bibliothèque dédiée au complexe universitaire de Kabala.

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Mahamadou Famanta, a exprimé sa profonde gratitude au diplomate chinois, Zhu Liyang, pour la contribution persévérante et multiforme que son pays ne cesse d'apporter au Mali pour améliorer la qualité de notre système d'enseignement supérieur. Les offres de bourses d'études, les fournitures d'équipements scientifiques et bureautiques, aussi bien que la construction d'infrastructures pédagogiques contribuent, tous, à bâtir un enseignement de qualité pour le bonheur de notre jeunesse.

« De ce point de vue, les efforts consentis par la Chine en faveur de l'enseignement supérieur se conjuguent avec la vision du président de la République Ibrahim Boubacar Keïta, qui a placé la jeunesse au cœur de son deuxième mandat », a-t-il indiqué. Il a précisé que ce projet de construction a été financé par un don du gouvernement chinois.

Les principales obligations contractuelles de notre pays concernent l'exonération, le raccordement du site au réseau d'électricité, la mise à la disposition temporaire de la partie chinoise d'un terrain à proximité du site pour l'installation de la base logistique de l'entreprise etc.

Compte tenu de toutes ces obligations de la partie malienne, le ministre Famanta a fait savoir au Premier ministre que ce projet de construction « doit bénéficier du soutien et l'accompagnement de plusieurs départements ministériels, afin d'honorer les délais d'exécution ».

L'ambassadeur de la République populaire de Chine, Zhu Liyang, a souligné qu'à côté de Kabala I, fruit de la coopération amicale Chine-Mali, « nous démarrons aujourd'hui Kabala II pour donner encore plus de moyens aux étudiants de préparer leur avenir ». Il a indiqué que Kabala II contribuera à poser un nouveau jalon de la coopération sino-malienne qui coïncide avec un moment très important pour la Chine, à savoir la veille du 70^e anniversaire

de la fondation de la République populaire de Chine. « 70 ans d'histoire de la Chine populaire, c'est l'histoire des efforts inlassables pour, sans cesse, améliorer les conditions de vie de la population qui compte aujourd'hui plus d'un milliard d'habitants », a dit le diplomate chinois. « C'est aussi, a-t-il poursuivi, l'histoire de solidarité de partage et d'ouverture vers le monde ».

Zhu Liyang a rappelé la célébration des 59 ans d'indépendance du Mali qui coïncide avec les 59 ans de l'amitié sino-malienne. « Il y a 59 ans, presque jour pour jour, nos deux pays ont noué des relations diplomatiques qui sont considérées comme exemplaires dans le monde, malgré toutes les vicissitudes du temps », a relevé le diplomate chinois.

Le Premier ministre Boubou Cissé a souligné que le président Ibrahim Boubacar Keïta a insisté pour qu'il préside la cérémonie de pose de la première pierre, compte tenu de l'importance de cette phase II. « La réalisation de cette infrastructure attendue par la communauté universitaire va permettre d'améliorer le capital humain dans notre pays. Ces travaux vont contribuer à offrir de l'emploi aux jeunes de Bamako, notamment ceux des localités avoisinantes de Kabala, Kouralé et N'Golobougou », a dit M. Cissé. « C'est un projet important dans la mesure où il permettra d'améliorer, parce que c'est le souci du président de la République, la qualité des infrastructures pédagogiques et l'environnement dans lequel évoluent les étudiants », a souligné Dr Boubou Cissé.

L'événement a enregistré aussi la présence du Directeur général de Nantong Si Jian Construction Group Co. Ltd (NTSJ), Pr Qu Qiangjun, chargé des travaux de construction, accompagné d'une forte délégation pour la circonstance.

La cérémonie a enregistré la prestation musicale de l'artiste Mah Kouyaté N° I qui a fredonné des morceaux en langue chinoise. Cette prestation a été fortement applaudie par la délégation chinoise et les invités.

■ SST/MD



Direction générale des impôts : La méthode Mathias Konaté en marche

La Direction Générale des Impôts (DGI) se porte aujourd'hui à merveille, malgré les difficultés économiques. Elle vient de réaliser une très bonne performance dans le cadre de la mobilisation des recettes fiscales. Au 30 juin 2019, la DGI a versé au Trésor Public plus de 465 milliards de FCFA. Ce qui fait une réalisation de 100,60%. Du jamais vu !

Cette mobilisation des recettes fiscales, il faut le dire, a été rendue possible grâce aux hommes et aux femmes en qui le Directeur général, Mathias Konaté, a eu confiance en les nommant aux postes stratégiques. Chez lui, c'est très clair : "Les hommes qu'il faut à la place qu'il faut. Pas de sentiment pour les nominations puisqu'il connaît tous les agents. Pas de favoritisme", nous a précisé un cadre de la DGI. C'est dire que la

méthode Mathias Konaté est vraiment en marche.

Cette mobilisation des recettes fiscales est un grand ouf de soulagement pour le département de l'Economie et des finances en cette période de vache maigre. Elle permettra au Trésor public de souffler un peu.

Notons que Mathias Konaté, Inspecteur des Impôts, était le directeur des Grandes Entreprises de la Direction générale des Impôts, avant d'être nommé directeur général des Impôts. Il est titulaire d'une maîtrise en sciences économiques de l'École nationale d'administration (ENA-Bamako) et d'une maîtrise en administration publique "option Management public" de l'École nationale d'administration publique (Enap) du Canada.

Il est également titulaire de deux Diplômes d'études supérieures spécialisées, respectivement en Administration publique, "option ges-

tion" (Université de Sherbrooke Canada) et en administration fiscale (Université de Paris IX Dauphine -France).

Il a suivi plusieurs cours de perfectionnement professionnel pertinents et a participé à différents groupes de travail aux niveaux national, sous régional et mondial, dans le domaine de la fiscalité. Il est le point focal du Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (Credaf) depuis 2004. Mathias Konaté a une expérience professionnelle solide. Il a successivement occupé les postes d'Inspecteur des Domaines de l'Enregistrement et des Timbres de Bamako ; chef de la section "Enregistrement et Timbre" ; chargé de mission puis conseiller technique du ministre de l'Economie et des finances en charge de la fiscalité intérieure ; sous-directeur de la législation fiscale et du Contentieux. En tout cas, le directeur général des Impôts est réputé être un gros bosseur, sérieux, disponible. C'est aussi un homme d'écoute très sociable.

■ El Hadj A.B. HAIDARA

Audience à la CANAM : Le Directeur Général reçoit le bureau du CNPAM

Le Directeur Général de la CANAM, M. Mahamane Baby, a reçu en audience ce jeudi 26 septembre, le bureau du Conseil National des Personnes Âgées du Mali (CNPAM). Conduite par le vice-président du bureau, Zackarie Mady Touré, la délégation du CNPAM comprenait les doyens Karim Tangara, Oumar Fomba et Dahirou Diallo. Il s'agissait pour les aînés de venir présenter leur structure au Directeur Général de la CANAM, mais aussi saisir l'occasion pour évoquer quelques préoccupations.

« Nous vous remercions beaucoup, Monsieur le Directeur Général, pour la diligence accordée à notre demande d'audience et vous félicite pour votre nomination à la tête de la CANAM », a déclaré, à l'entame de ses propos, le doyen Zackarie Mady Touré. Le vice-président du CNPAM a fait part de l'absence du Président Sory Cissé due à son état de santé quelque peu fragile en ce moment.

« Comprenez, Monsieur le Directeur Général, que c'est notre quotidien. La vieillesse est une maladie. Nos comprimés semblent aujourd'hui dépasser notre déjeuner », lança-t-il avec un sourire au coin des lèvres.

Place fut faite ensuite à la présentation de la structure dont s'est chargé le doyen Oumar Fomba. Selon lui, le CNPAM a été créé le 29 septembre 1996, sur initiative de l'ancien président Alpha Oumar Konaré, à la suite d'une recommandation des Nations Unies. Elle regroupe plusieurs organisations dont la FENAR,

l'Association des Anciens Combattants et des Victimes de guerre. Elle dispose de coordinations régionales et locales.

Le doyen Fomba d'ajouter que le CNPAM fonctionne grâce aux subventions de l'Etat, la vente de cartes de membres, des dons et legs. En guise d'activités, elle s'efforce d'organiser des rencontres avec les personnes âgées, des missions dans les régions, des conférences inter-générationnelles et intra-générationnelles. Elle effectue des consultations médicales, notamment sur la cataracte à Bamako et dans les régions. Il y a également des visites en partenariat avec l'IERGG sur la médecine générale, cardiovasculaire, kinésithérapie, l'urologie et la maladie de PARKINSON.

Fait notable : le Conseil National des Personnes Âgées du Mali participe activement aux activités du Mois de la Solidarité et de la Lutte contre l'Exclusion. La première semaine de ce mois est d'ailleurs dédiée aux personnes âgées.

Ayant pris activement part aux travaux d'élaboration des TDR du Dialogue Politique et Inclusif, le CNPAM compte en faire un sujet de débat lors du prochain mois de la Solidarité, a précisé le doyen Tangara.

Selon le septuagénaire Dahirou Diallo, le CNPAM envisage un partenariat avec une structure similaire en France afin de « nous aider à améliorer notre plateau technique ».

« Nous souhaiterions continuer et renforcer notre partenariat avec la CANAM », a conclu

le doyen Tangara, non sans affirmer que la CANAM et son Directeur Général de la CANAM peuvent compter sur leur expertise.

En réponse à ces propos, le premier responsable de la CANAM a remercié les doyens qui ont bien voulu lui rendre visite et l'édifier sur certains points.

« Mes portes vous sont ouvertes. Je suis parfaitement disposé à poursuivre le partenariat entre la CANAM et le CNPAM », a déclaré le Directeur Général de la CANAM pour qui, les doyens sont une chaîne très importante de prévention de la maladie au Mali.

Faisant part d'une expérience qu'il a vécue lors d'une de ses visites aux États-Unis quand il officiait dans les « Volontaires du Corps de la Paix », Mahamane Baby a vanté les mérites de nombre de retraités au sein d'associations de rééducations de jeunes délinquants récidivistes. Il a cité les cas d'anciens policiers qui mettaient au pas de jeunes caïds multirécidivistes. « Au sortir de ces Centres, je vous avoue qu'ils sont dressés ».

« Nous avons beaucoup à apprendre de vous. Vous devriez vous impliquer davantage. C'est même bien pour vous. Ceux qui s'impliquent ont même une longue durée de vie », conseilla-t-il.

M. Baby a pris l'engagement d'accompagner le CNPAM « bénévolement ou financièrement », cela en tant que « futur retraité ». « Les portes de la CANAM vous sont largement ouvertes », a ajouté le Directeur Général de la CANAM, réitérant ses remerciements pour cette visite des doyens.

■ **Service Communication**
Et relations publiques de la CANAM



Accusé d'avoir reçu 60 millions FCFA lors de la vérification de la C-SCPC : Le BVG dément et saisit la justice



Faisant l'objet d'une véritable cabale orchestrée par certaines des structures accablées par ses différentes vérifications, le Bureau du Vérificateur général (BVG) a rendu public un communiqué dans lequel il apporte des précisions sur certaines allégations.

Selon le communiqué, c'est suite à la publication par des mass-médias et sur les réseaux sociaux de l'article intitulé "Affaire Bakary Togola : 60 millions de F CFA au BVG pour ne rien voir", au cours d'une éventuelle vérification à la Confédération des sociétés coopératives des producteurs de coton (C-SCPC), que le Vérificateur général a décidé de porter à la connaissance de l'opinion natio-

nale et internationale qu'en 2015, le Bureau du Vérificateur général a, sur saisine du ministre de l'Economie et des Finances, procédé à la vérification financière de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (Apcam) au titre des exercices allant de 2011 au 1er trimestre 2015.

Cette vérification a été sanctionnée par un rapport ayant relevé des irrégularités financières d'un montant total de 253 927 828 F CFA. Le Vérificateur général a transmis, par Lettre confidentielle n°0189/2017/BVG du 25 septembre 2017, ledit dossier au procureur de la République près le Tribunal de grande instance de la Commune III du district de Bamako chargé du Pôle économique et financier. Aussi, précise le communiqué, le 15 mars

2016, le Vérificateur général a initié la vérification financière des opérations de passation, d'exécution et de règlement des marchés d'intrants agricoles et appareils de traitement effectués par le GIE approvisionnement en intrants et appareils de traitement au titre des campagnes agricoles 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016. Et d'ajouter que pour des raisons stratégiques liées au monde rural dans le cadre de la relance économique, cette mission a été abandonnée par Lettre confidentielle n°01 15/2016/BVG du 9 septembre 2016.

En septembre 2018, mentionne le document, le Vérificateur général a entrepris la mission de vérification de performance de la gestion de la subvention d'intrants de coton pour les campagnes agricoles 2015-2016, 2016-2017 et 2017-2018 auprès du ministère de l'Economie et des Finances, du ministère de l'Agriculture, du GIE approvisionnement en intrants et appareils de traitement composé de la CMDT, de l'OHVN et de l'Union nationale des sociétés coopératives des producteurs de coton (UN-SCPC). Le rapport provisoire y afférent, dans le cadre du contradictoire, a été transmis aux entités concernées le 30 août 2019 pour recueillir leurs observations écrites.

S'agissant de la Confédération des sociétés coopératives des producteurs de coton (C-SCPC), le communiqué indique clairement que le Vérificateur général, Samba Alhamdou Baby, qui a pris fonction le 24 avril 2018, n'a, à ce jour, procédé à aucune vérification de cette structure. Au regard de la gravité de cette allégation, le Vérificateur général a décidé de saisir le procureur de la République compétent pour élucider cette affaire.

Par ailleurs, le Vérificateur général constate, avec amertume, une cabale de la part de certains responsables des entités vérifiées, dirigée contre le Bureau du vérificateur général et son personnel depuis sa décision, en date du 7 août 2019, de publier les rapports individuels de vérification. Ces pratiques n'entament en rien sa détermination de lutter contre la corruption et de poursuivre la publication desdits rapports.

■ **Boubacar Païtao**

L'Office Malien de l'Habitat : La furie des bénéficiaires en perspective ?

Les logements sociaux du Mali sont gérés par l'OMH dont l'échec s'annonce de plus en plus patent. Toutes les flagrantes irrégularités, constatées et dénoncées depuis des années, n'ont pu pousser cette structure à ramener l'ordre et le respect des textes.

Les plus graves violations sont commises par les entreprises de construction auxquelles les marchés sont attribués et qui ne sont soumises à aucun contrôle sérieux.

Le constat sur les logements sociaux est alarmant pour les bénéficiaires qui sont obligés de rendre ces habitats un peu plus dignes et présentables.

Au lieu de faire son mea culpa, selon nos sources, des bénéficiaires auraient été discrètement contactés par des agents de l'Office malien pour d'éventuelles pénalités à tous ceux qui ont procédé à un quelconque travail sur leur logement. Des sommations n'ont jamais été officiellement faites par l'OMH à l'endroit de ceux qui rafistolent leurs logements. De plus en plus, ces maisons perdent en qualité et en dimensions. Des bâtiments sans annexes, sans grilles de sécurité, avec des murs

que mêmes des enfants peuvent sauter, c'est le triste constat que vivent et tentent de remédier certains bénéficiaires. La remise des clés, prévue pour le dimanche 22 Septembre dernier, a été renvoyée aux calendes grecques. Des sources rapportent que l'OMH envisagerait des pénalités de plus de 200.000 FCFA contre tous les bénéficiaires qui ont, ne serait-ce que posé une pierre sur leurs logements. Cela paraîtrait bizarre et paradoxal car certains agents sont sur les sites qu'ils surveillent en permanence.

S'agit-il de ceux qui ont modifié le bâtiment principal? Une source à l'OMH calme le jeu. « Je ne saurais me prononcer sur une telle question. Je sais que certains travaux sont tacitement permis par nos soins, mais je ne sais pas jusqu'où certains ont pu aller », lance notre interlocuteur.

Ce serait anormal, explique l'organisation de défense du droit au logement, Moussa Touré : « nous avons appris aussi cette information mais nous attendons de voir clair. Ce serait dommage et inacceptable que des responsables de l'Etat veuillent pénaliser des gens bé-

néficiaires qui ont eu le courage de corriger le sale travail des entreprises. Nous avons d'ailleurs introduit une requête à la Cour suprême pour des faits avérés de violation des textes. Il s'agit de logements inoccupés depuis 2015, de la démolition constructions illicites et la situation des 50 destinés aux démunis », a réagi Moussa Touré.

Quelques rares bénéficiaires ont certes modifié leurs logements d'après nos constats sur le terrain. Certains ont été parfois arrêtés en plein travail par les agents de l'urbanisme, appuyés par les forces de sécurité. Le département est donc alerté face à un vent qui pourrait balayer fortement.

L'urgence, c'est la signature des conventions des bénéficiaires des 3743 logements dont certains ont aménagé depuis des mois, ignorant la passivité et le retard des autorités. Un peuple sous tension est capable de tout.

L'autre mouvement, celui de l'égal accès aux logements sociaux, œuvre aussi d'arrache-pied afin que les logements en attente d'attribution puissent être livrés dans de bref délai. C'est aussi un mouvement dont les investigations sont de nature explosive pour tous ces gestionnaires qui prennent certaines libertés.

À suivre





Circulation alternée à Bamako : Les avis sont divergents depuis quelques mois

Depuis le lundi 19 juillet dernier, la circulation dans la ville de Bamako, au niveau de certains axes, a carrément changé entre 7 heures et 9 heures pour la matinée et entre 16 heures et 19 heures pour l'après-midi. La mise en sens unique de certaines grandes artères au sein de la capitale malienne en est la cause.

Les artères devenues à sens unique par cette mesure gouvernementale sont l'avenue Al Qods (le carrefour de la route du troisième pont sur la route de Koulikoro jusqu'au carrefour du Grand Hôtel). Ensuite l'avenue de l'OUA, qui est le tronçon allant du carrefour Amandine au pont des Martyrs et quelques bretelles de la zone qui y sont rattachées. A celles-ci, viennent s'ajouter l'avenue de la CEDEAO, à partir de la voie passant devant le Centre de santé

de référence de la Commune V jusqu'au carrefour du jardin des mariés, en passant par la Pharmacie du 2eme pont.

Enfin, il y a l'avenue Martin Luther King, qui concerne le tronçon allant du carrefour du marché de Torokorobougou à l'échangeur de Quartier-Mali. Quelques déviations à Hamdallaye ACI 2000 sont aussi concernées.

Délocalisation

Hamidou Ongoiba, professeur à la retraite, félicite tout d'abord l'initiative du gouvernement. Pour lui, ces mesures ne congestionnent la circulation que pendant les heures de pointe. C'est pour permettre aux travailleurs de vite rejoindre leurs services et de rentrer vite à la maison. Il ajoute que la cause principale des bouchons n'est autre que la mauvaise politique de décentralisation de la ville de Bamako. « La rive gauche est le lieu de travail et la rive droite est le dortoir. Le gouvernement doit délocaliser certains services, et le problème sera réglé », lance-t-il.

Alou Diallo confie qu'il est désormais obligé de faire des détours pour rejoindre son lieu de travail en quittant chez lui plus tôt que prévu. Son trajet, malgré tout, lui prend plus de temps qu'auparavant, dit-il. « Avec ces nouvelles mesures, mon trajet de Niamakoro à Boukassoumbougou me prend 45 minutes au lieu de 30. Comprenez donc qu'elle me pénalise ».

La joie des autres

Le bonheur des uns fait le malheur des autres, dit-on souvent. Et vice versa. Mariam Togo, qui travaille à Hamdallaye ACI 2000, raconte qu'elle était obligée de quitter son quartier de résidence, Sotuba, vers 6 heures du matin ou au plus tard 6h15 pour regagner son bureau. Une routine qui lui prenait 1 heure 45 minutes. Mais, maintenant ce n'est plus le cas. « Maintenant, je fais moins d'une heure pour l'aller et une heure me suffit pour regagner ma maison à la descente », explique-t-elle.

Bien que Mohamed Diawara, un autre usager, soit content de cette décision, il n'épargne pas l'ultime solution qui, selon lui, est la construction de nouvelles routes : « Cela fait plus de cinq ans que je quitte Faladié pour le grand marché. Et c'est toujours le même calvaire vers 9 heures. Je fais 1 heure 45 minutes de route en voiture. Cette idée est excellente, mais elle n'est pas durable. Il faut construire des routes tout simplement », estime-t-il.

Pour d'autres, le problème de la fluidité de la circulation routière à Bamako est surtout lié à l'incivisme. Un avis que je partage. C'est pourquoi je pense qu'il faudrait surtout songer à sensibiliser les usagers sur les règles de la circulation routière, car le véritable problème est que plusieurs les ignorent et parmi ceux qui les connaissent, la majorité les viole de façon flagrante. Si la sensibilisation ne donne pas de fruit, il faut employer la rigueur.

Conférence épiscopale du Mali : « **Soyez des lumières pour nous** »

C'est le message que le ministre des Affaires religieuses et du Culte, M. Thierno Amadou Oumar Hass DIALLO, a tenu à partager avec les évêques de notre pays, en conclave à l'Archevêché de Bamako. C'était ce vendredi aux environs de 11h. Débutés jeudi, les travaux ont pris fin le samedi, 28 septembre 2019, par une lettre pastorale en guise de contribution de l'Eglise pour aider à la résolution de la crise multidimensionnelle que traverse le Mali depuis 2012.

« **C'est le même souhait que j'exprime chaque fois que l'occasion nous est donnée de venir vous conforter dans le rôle qui est le vôtre, celui d'être des lumières pour nous (autres) sur le chemin de l'amour, de la paix et de la réconciliation parce que notre pays est confronté à des moments difficiles** », a exhorté le ministre DIALLO, à l'entame de son propos.

« **Le Mali reste confiant et place sa confiance en Dieu, le Miséricordieux, et aux hommes de foi que vous êtes** », dont les prières peuvent être salvatrices pour « **la renaissance de notre pays vers plus de fraternité, d'amour et de pardon** », s'est-il montré optimiste.

Car, a justifié le ministre DIALLO, le Mali est un pays profondément croyant, avant de se ré-

jouir de l'intérêt que porte le Pape François en personne au Mali et à tous les pays en crise, en ayant comme credo : « **Je prie pour vous, je suis avec vous et je pense à vous** ».

« **Le Pape François a effectué une visite au Mozambique et à Madagascar et partout où il est passé, il a prêché la bonne parole, la paix et la réconciliation, en invitant à bannir la violence sous toutes ses formes, parce que Dieu veut le bonheur de tous, sans exception** », a renchérit le Nonce apostolique au Mali avec résidence à Conakry, Tyton Tytus CHMIELECKI, qui a coïncidé avec cette première session de la Conférence épiscopale du Mali et qui présentera incessamment sa lettre de créance au Président de la République et chef de l'Etat, SEM Ibrahim Boubacar KEITA.

« **L'Eglise certes a pour tâche de porter la religion, mais elle doit également porter les valeurs humaines de paix, d'amour et de réconciliation pour le bonheur spirituel de tous les peuples parce que tout le monde évolue en frères et sœurs** », a prêché le Nonce CHMIELECKI.

A son tour, le Cardinal Jean ZERBO a souhaité la paix et la réconciliation nationale dans notre pays à la faveur du dialogue inclusif en cours pour panser les plaies de notre société, en se

retrouvant, en s'acceptant et en se disant des choses en face pour trouver des solutions idoines et adaptées à nos propres valeurs sociales.

« **Que tout le monde accepte d'être dans le vestibule du dialogue, sans boycott ni aprioris, afin de pouvoir dégager un consensus autour des questions brûlantes de l'heure** », a prêché Son Eminence ZERBO.

Il a enfin salué l'esprit d'ouverture du ministre DIALLO envers toutes les religions, toutes tendances confondues, après avoir invité à « **sauver l'école malienne et non l'année scolaire** », pour avoir une jeunesse « **bien formée et apte à prendre ses responsabilités** » et à jouer toute sa partition dans le concert des nations à l'échelle régionale et même internationale.

Cet hommage appuyé fait suite à l'engagement du ministre des Affaires religieuses et du Culte pour une République laïque, où la liberté religieuse est garantie, en respectant chaque Malien dans son choix confessionnel, comme le stipule la Constitution de notre pays.

Pour sa part, a espéré le ministre des Affaires religieuses et du Culte, « **que nous ayons une orientation au sortir de cette session** » parce que, a-t-il révélé, « **le Président de la République lit toutes vos lettres pastorales** ».

■ Source : CCOM/MARC



La déchéance d'un géant : Le Parti ADEMA PASJ traverse une période de grande turbulence



C'est du moins l'analyse que l'on peut faire à partir des résultats des élections législatives dernières qui ont connues leur épilogue le 31 décembre 2013.

Des partis politiques jusque là jugés puissants, comme l'ADEMA-PASJ (l'Alliance pour la Démocratie au Mali / Parti africain pour la Solidarité et la Justice) et l'URD (Union pour la République et la Démocratie) ont été sévèrement mis à mal depuis les événements du 22 mars 2012.

Pourtant, l'ADEMA passait pour être la première formation politique du Mali. Aux élections législatives de 2012, sur les 147 sièges de députés de l'hémicycle malien, à lui seul, l'ADEMA avait raflé 53 et s'était adjugé dans la foulée un nombre impressionnant de mairies. Les responsables adémistes, obnubilés par leurs succès foudroyants aux différentes consultations électorales, n'hésitaient pas à

proclamer leur parti seconde force électorale en Afrique derrière l'ANC (African National Congress / Congrès National Africain) de feu Nelson Mandela.

Hélas ! Aux élections législatives de décembre 2013, l'ADEMA avait rendez-vous avec une défaite cuisante. Ainsi, jadis arrogante et dominatrice, l'ADEMA d'Alpha Oumar Konaré, du Pr Tiémokho Sangaré, de Mme Sy Kadiatou Sow s'est lamentablement effondrée pour se retrouver pitoyablement avec 16 élus, soit trois fois qu'à la législature sortante. Comment expliquer une telle cinglante déroute de la part d'un parti qui, il y a peu, affichait sans retenue ses immenses ressources financières et se targuait d'être largement implantée sur toute l'étendue du territoire national ?

Cette piètre prestation est, à n'en pas douter, le reflet de la réalité crue du tragique déclin d'une formation ravagée par des contradic-

tions dévastatrices qui, au fil des années n'ont cessé de s'exaspérer. Les féroces diatribes pitoyables nées des empoignades pour le choix du candidat aux élections présidentielles de 2013 et les débats autour du soutien ou pas du candidat Ibrahim Boubacar Keita à dernière présidentielle de 2018, ont porté le coup de grâce à l'apparente cohésion d'un parti qui, de fait n'était plus que l'ombre de lui-même amputé au fil des années des pans entiers de ses forces vives.

L'hégémonie dont se prévalait l'ADEMA n'était qu'illusoire aussi longtemps qu'elle avait le contrôle de l'appareil d'Etat tout dévolu à sa cause pour lui permettre d'assouvir sa volonté de puissance.

Dès lors que le contrôle de l'appareil d'Etat n'était plus qu'un vieux souvenir, l'ADEMA, minée par les sempiternelles querelles de positionnement, est rentrée dans les rangs et sa descente aux enfers, si les tendances de dégénérescence actuelles continuent, semble inexorable.

Le parti n'est plus à même d'entretenir une clientèle âpre au gain dont la fidélité est fondée, non pas sur des convictions sincères et profondes assises, mais sur l'appât du gain facile. Le maillage du pays par l'ADEMA reposait sur des partisans véreux et opportunistes au sein desquels on trouvait des opérateurs économiques, des enseignants, des administrateurs civils (préfets et gouverneurs) arrosés à coups de millions usurpés des ressources publiques.

La machine électorale s'est grippée à partir du moment où les sources de corruption sur laquelle elle reposait était tarie parce que les possibilités de promotions à l'emporte-pièce et de marchés scandaleux juteux n'existaient plus à la portée du parti.

Après avoir amplement contribué à favoriser le développement du chômage des forces vives de la nation, mis à l'agonie le système éducatif, contrarier toute perspective d'aspiration au véritable changement, le système ADEMA a cruellement montré ses limites réelles et ne pourra plus tromper personne. Il est temps que les véritables forces de changement comprennent qu'elles ont leur destin entre leurs mains et qu'il est temps que les vrais patriotes assument pleinement leurs responsabilités à tout point de vue.

■ Alpha Sidiki SANGARE



Dialogue national inclusif : Vers le monologue du clan IBK

Rien de crédible ne reste du Dialogue national inclusif. Sa réussite devient de jour en jour utopique. Sans la participation du FSD de Soumaïla Cissé, du mouvement An ko Mali Dron de Mme Sy Kadiatou Sow, du Sadi de Oumar Mariko, du RPDM de Cheick Modibo Diarra, de la CMA, du CNAS Faso Hèrè de Soumana Sacko, le dialogue est sur le point de devenir un monologue du clan IBK.

L'espérance sur la réussite du Dialogue national inclusif se brise chaque jour. Ce dialogue a déjà emprunté le même chemin que la Conférence d'entente nationale dont les résolutions se trouvent toujours dans les tiroirs des bureaux de Koulouba. Loin de nous la volonté d'être un oiseau de mauvais augure, mais le Dialogue national inclusif tend vers son échec. Au lieu de sa réussite, c'est son succès qui surprendrait bon nombre de Maliens. Comme une vieille maison, chacun quitte un à un le navire. À l'allure où vont les choses, IBK et ses soutiens risquent d'être les seuls participants à ce dialogue. En effet, plusieurs partis et groupements politiques ont, dès le début, annoncé leur désapprobation du Dialogue tel qu'entamé par le

président de la République Ibrahim Boubacar Keita. Ils ont affirmé que le Mali a, certes, besoin d'un dialogue pour sortir de la crise, mais le vrai dialogue, celui qui prendra en compte les préoccupations de la majorité des citoyens. Pour cela, le caractère inclusif devait, selon eux, être respecté, pas dans le mot, mais dans la pratique. Un des groupements politiques, An Ko Mali Dron dirigé par Mme Sy Kadiatou Sow a d'ailleurs proposé à ce que le dialogue soit ascendant, c'est-à-dire de la base au sommet, mais peine perdue. Les autorités ont voulu autrement.

Beaucoup de partis politiques, estimant que le dialogue tel qu'engagé par le régime IBK ne résout pas le problème, ont refusé d'y participer. Même à l'atelier de validation des termes de références, ils ont brillé par leur absence. Ces partis et groupements politiques sont, entre autres, le mouvement An Ko Mali Dron de Mme Sy Kadiatou Sow, les partis RPDM, SADI, CNAS Faso Hèrè ...

En plus de ces partis et groupements politiques, l'échec du Dialogue national inclusif se précisa, surtout avec le retrait définitif du FSD de Soumaïla Cissé. En effet, le Front pour la sauvegarde de la démocratie (FSD) qui a toujours réclamé un dialogue « franc et sin-

cère », est allé à l'atelier de validation des Termes de référence du Dialogue national inclusif avec plusieurs propositions auxquelles il a conditionné sa participation au dialogue proprement dit. N'ayant pas été écouté à hauteur de souhait, le FSD s'est retiré définitivement du Dialogue national inclusif. L'une des raisons pour lesquelles ce front d'opposition a claqué la porte est d'ailleurs le caractère non exécutoire des décisions du Dialogue. Après le FSD, les enfants gâtés de la République ont aussi claqué la porte.

La question qu'il faut se poser maintenant : que serait ce dialogue sans la participation de toutes ces forces vives de la nation précitées ? La réponse est simple : il sera une rencontre entre les soutiens d'IBK et les résultats seront simplement rejetés comme le projet de révision constitutionnelle. Le DNI a déjà perdu son inclusivité et sa victoire surprendrait plus que son échec. Il ne serait même pas trop de dire que des millions ont été jetés par la fenêtre pour l'organisation de ce Dialogue.

Le Régime, au stade actuel, au lieu de s'entêter à aller à ce dialogue qui devient tout sauf inclusif, doit aller à la rencontre des forces vives de la nation qui boycottent pour prendre en compte leurs préoccupations afin de tenir un dialogue digne de ce nom. Sinon, à ce stade, le Dialogue national inclusif ne va être qu'un monologue du clan IBK.

■ **Boureïma Guindo**

Autrement dit : Au pays des autruches !



Un pays dans lequel on assassine, froidement, un commissaire de police (dépositaire de l'autorité publique) ; pour ensuite filmer, tranquillement, son cadavre, commérer sur son corps encore chaud, gisant dans le sang, et le poster sur les réseaux sociaux ; et il se trouve d'autres Maliens pour demander à ce que ces images ne soient pas publiées, qu'elles soient censurées, cachées du reste du monde.

C'est seulement au Mali qu'on peut assister à ce genre de scènes suivies de telles réactions hypocrites. Faire toujours comme si tout allait bien. Tellement si bien que le Malien, comme le dit l'artiste, même pendant qu'il enterre sa propre mère, vous lui demandez si «ça va», il vous dira : «ça va». Tout le monde joue à l'autruche.

Chacun s'enfouit la tête dans le sable, croyant se cacher, pendant que le reste de son corps

est dehors, sur la place publique, livré au monde entier et faisant sa risée. Ici au Mali, on n'a jamais eu le courage d'affronter les choses en face, quelle que soit leur nature. Toujours dans l'arrangement, l'hypocrisie, le compromis et, la plupart du temps, la compromission, nous sommes.

Le drame, c'est que nous avons tellement joué à faire semblant que tout va bien, que nous avons fini par nous convaincre, nous-mêmes, que tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes, même dans les moments les plus difficiles. L'on parvient, par conséquent, à travers le monde, difficilement, par notre propre faute, à cerner ce qui se passe chez nous.

Ne nous arrêtons, d'ailleurs, pas qu'au Malien lambda. Voyons simplement le contraste qui existe entre le comportement de nos plus hautes autorités et les difficultés et autres

crises que vivent les populations de Gao, Kidal, Tombouctou, ou Niono (où on vient d'assassiner froidement le Commissaire de police pendant que le président de la République se trouvait à la fête de la culture à Luanda).

Depuis le début de cette année, combien (nous taisons volontairement le nombre) de Maliens innocents ont trouvé la mort, soit parce qu'ils se trouvaient à Sobane-da, Ogossagou, Tombouctou, Mopti, Douentza, Gao, Gossi, Kidal ; victimes d'une gouvernance en faillite, en déperdition et dans le déni total.

Avez-vous vu, un seul jour, ce macabre décompte influencer le comportement de nos dirigeants ? Ont-ils, un seul instant, renoncé à quoi que ce soit, en termes d'avantages ou d'intérêts, parce que des Maliens mourraient tous les jours ?

Makan Koné

Choguel Kokala MAIGA : « La spécificité du Mali c'est que la NATION malienne a existé avant L'ÉTAT malien »



2ème spécificité du Mali est que toutes les ethnies ont eu à tour de rôle à commander les unes aux autres ; donc personne ne peut dire qu'elle est supérieure à l'autre ; que le pays lui appartient plus que l'autre.

En vérité la situation que nous vivons au Mali c'est le résultat d'une trahison. Le peuple malien a été trahi par son élite politique.

Dans les grandes nations, la première préoccupation des dirigeants c'est la sécurité de pays.

Mais le Mali et l'armée malienne ont été trahis par l'élite politique c'est la conséquence de ça que nous vivons aujourd'hui.

Tout cela est venu de la rébellion

Des groupes d'individus, des mercenaires de l'armée libyenne ont fait des accords avec des pays étrangers pour détruire le Mali ; mais pourquoi ils ont réussi ?

Parce que quand ils sont arrivés, il n'y avait plus l'armée qu'il fallait leur opposer.

L'armée a été déstructurée, elle a été désorganisée, elle a été émasculée et elle n'était pas équipée.

On est à 800km de la Libye comment des gens peuvent sortir avec des convois d'armement sans qu'on les voie par satellite ? Ça veut dire qu'il y a eu complicité.

Le Niger et le Tchad les ont refusés tant qu'ils sont armés

Le Mali leur a donné de place bien qu'ils

étaient armés une minorité de personnes avec la complicité des puissances sont venus imposer la guerre à notre pays, terroriser la population..

On nous dit rébellion touareg, rébellion arabe c'est faux; c'est une minorité de personnes qui s'est imposée par la violence à notre pays parce qu'elle n'a pas trouvé en face un ÉTAT digne de ce nom avec la complicité de puissances étrangères

Ils ont essayé d'expliquer, de justifier la rébellion par quoi? Les séparatistes et ceux qui les ont soutenus disent

- Que le nord c'est leur territoire que les Maliens du Sud sont venus coloniser

- le Nord c'est la terre de leurs ancêtres qui est colonisée

- le Nord n'est pas développé

- ils sont victimes de discrimination

- la mauvaise gouvernance voilà les arguments qu'ils ont avancés dans des émissions spéciales sur des médias français.

Mais c'est faux.

Les premiers habitants du Nord sont des Sonraï et des Bella jusqu'au 7ème siècle

Aujourd'hui le Nord est pour tous les Maliens. Depuis l'indépendance jusqu'aujourd'hui on ne peut pas estimer les sommes qui ont été investies pour développer le Nord ; mais ils ont tout détourné ici à Bamako avec la complicité des cadres du Nord qui ont eu des postes de grande responsabilité.

On a créé ANCT dirigé pendant plus de 10 ans par des ressortissants du Nord

Des faux projets ont été montés et financés au nom du Nord.

Ils ont tout détruit au nord (centre de santé, école, etc.) et ils prétendent se battre pour le développement.

Ils parlent de discrimination et pourtant les ressortissants ont été toujours dans toutes les institutions du pays.

La malnutrition c'est à Sikasso mais ils n'ont jamais pris des armes contre le pays

La grande immigration c'est à Kayes mais ils n'ont jamais pris des armes contre le pays au nom du développement au contraire ceux sont eux qui construisent des écoles des centres de santé chez eux.

Mais les ressortissants du Nord qui sont allés en Libye ils ont pris les armes pour venir détruire ce que les autres ont construit.

Le Mali est victime d'un complot international avec une élite politique traître.

Les milices armées c'est l'État malien qui les a créés et entretenues.

Un ÉTAT qui soustraite sa sécurité est un ÉTAT failli.

Le gouvernement malien a créé ces groupes d'autodéfense pour pouvoir les utiliser les uns contre les autres et ce sont ces conséquences que le centre vit aujourd'hui.

Le grand acteur de ce complot est la France qui n'a qu'un seul objectif depuis 2012 l'autonomie aux Touaregs qui sont venus de la Libye

La France met en place des plans de répartition du Mali. Pendant ce temps nos dirigeants sont dans des latin et grec pour essayer d'impressionner le peuple malien.

En 2012 la France a fait écrire le Mali une lettre lui demandant d'intervenir. Même ça le Mali avait sollicité une aide aérienne et communication ; mais pas de force au sol.

Ils ont envahi le Mali avec plus de 3000 hommes contre 500 indépendantistes.

Ils ont fini par interdire à l'armée malienne de rentrer à Kidal ; pour retourner à une convention qui a été signée entre la France et les Ifoghas le 15 septembre 1907 "La convention de Bourèmm" qui dit que l'Adrar des Ifoghas appartient aux Ifoghas et à ceux qui plaira aux français d'y installer. Ils nous ont obligés à négocier avec ceux-là mêmes qui ont tué les Maliens.

Assurés et Prescripteurs, Attention à la fraude !



La CANAM rappelle à tous que toute fraude commise pour accéder aux prestations est punie par les dispositions de la loi N°09-015 du 26 Juin 2009.

La CANAM sait compter sur la compréhension de tous

HUMEUR : On ne tue même pas un serpent venimeux avec cette cruauté!



En quelles valeurs les tueurs du commissaire de Niono croient-ils? Seule une société gravement malade peut se créer et laisser faire un tel assassinat.

Au Mali, seuls les serpents et les salamandres étaient détruits avec tant de haine, cruauté et sauvagerie. Mais depuis quelques années, les êtres humains sont pareillement anéantis. Les voleurs sont tués sans aucun état d'âme ni remords. On les brûle et on met les images sur les réseaux. Une vidéo qui circule sur les réseaux montre la terrible mort d'un voleur qu'un policier essayait de sauver. On le frappait avec tout jusqu'à ce qu'il soit tombé par terre. Avec l'énergie du désespoir, il noua ses deux bras autour de la cheville du policier qui a tout essayé pour l'extraire de la vindicte populaire. L'homme de loi fut avalé comme un caillou dans un fleuve pour assister, impuissant, à un meurtre collectif.

Ces scènes sont désormais d'une banalité déconcertante. Tenter d'intervenir fait de vous un suspect. Le supplicé est mis à mort et son assassinat ne donne lieu à aucune suite. On vient le chercher pour l'enterrer et c'est tout. La faute à qui ? On va y revenir. En attendant, disons que l'on a belle lurette tué l'Etat du

Mali pour exposer le pays à ce qu'il vit depuis. Et rien n'a pris le relais. L'anormal est banalisé pour devenir le normal. Nous sommes vaccinés contre l'horrible et le cruel ; on y prend même du plaisir. Si bien que même les enfants et les filles assistent aux lynchages. Pour ne pas dire participent.

Mais avec toute cette anesthésie émotionnelle, la mort du commissaire divisionnaire Issiaka TOUNKARA a surpris, choqué et traumatisé. Elle a été de trop. L'officier de police a servi à Niono quatre ans sans problèmes. Mieux, en héros (pour avoir su faire face aux Jihadistes avec courage et efficacité). Pour subitement devenir un serpent à écraser.

Comment expliquer donc un tel crime odieux ?

Cet assassinat d'un commissaire dans son commissariat (le cas du PR de Transition Dioncounda TRAORÉ a été évoqué), devant ses hommes impuissants (lui-même aurait refusé qu'on sorte les armes lourdes) et sous les coups, les injures et l'œil des caméras des téléphones portables, a dépassé les bornes en cruauté, en haine et en volonté d'avilir. Et une fois achevée la scène macabre, un speaker cria sa mort à la ronde. Images à l'appui sur

les réseaux en direct pour le reste du monde. La voix d'un professionnel de la parole à coup sûr.

Le commissaire aurait reçu au préalable une balle, lorsque, en sous nombre, les policiers décidèrent de battre en retraite. C'est en ce moment qu'il reçut la balle, handicap qui l'aurait mis à la merci des tueurs. Un revolver aurait été aperçu avec les tueurs.

Cette furie meurtrière et cette cruauté vengeresse, sur quel compte faut-il le mettre ? L'Etat ?

L'Etat est un acteur parmi d'autres. Les hommes ont longtemps vécu sans Etat (et Karl MARX a prôné sa fin). En cas de défaillance, d'autres doivent prendre le relais. Mais il n'y a plus de relais ou de médiateurs dans la Société malienne.

De leur côté es valeurs sociétales et les croyances (ancestrales, religieuses et modernes) prônées par 100% des maliens avec force sont toutes contre l'assassinat. Elles doivent guider les comportements individuels et collectifs avec ou sans Etat. Mais elles ne sont pas observées. Cela veut dire que nos comportements en société ne sont plus en harmonie avec nos croyances, traditions et valeurs sociétales. Il y'a un divorce ; pour ne pas dire hypocrisie. Une société de déviance par rapport aux normes sociétales exhibées ostentatoirement.

Il ne s'agit pas de perte de repères, mais de désobéissance par rapport aux repaires. Les panneaux lumineux, verticaux et horizontaux sont là. Mais, nous refusons de nous y conformer. Il y'a une déconnexion. Quand on croit vraiment, on respecte. Même seul sans contrôle. Or, toutes les valeurs et religions auxquelles nous prétendons croire nous interdiraient de tuer ou de pousser à tuer le Commissaire. Le Coran, la Bible, Kontôron & Sanè et la Constitution ne nous autoriseraient pas. Donc, à quoi avons-nous obéi pour le faire, le laisser faire ou le préparer ? Telle est la problématique à résoudre. Et il y'a urgence. Sans plus tarder, nous devons commencer à calquer nos comportements sur les valeurs prônées (ou alors changer de système de valeur). Au risque de nous enfoncer dans un abîme sans fond. Le pire est à attendre.

Ceci dit, des concours de circonstances ont aidé à écrire le scénario de cet odieux assassinat prémédité. Nous y reviendrons.

■ Amadou TALL

Confection et commercialisation des chaussures artisanales au Mali : Une industrie toujours à la traîne

La cordonnerie demeure encore dans l'informelle, et la formation se fait rare même si ce métier peut s'industrialiser comme dans d'autres pays comme le Maroc.

La fabrication d'une paire de chaussures est un travail de longue haleine. Pour la confection d'une paire de chaussures, le fabricant doit tout d'abord couper le cuir à la forme du pied du client puis le coudre à l'aide d'une machine avant de placer la doublure. Le cordonnier réalise ensuite manuellement une première chaussure d'après le modèle choisi. « Nous mettons les semelles manuellement parce que la machine qui permet de le faire vaut beaucoup d'argent et très peu de personnes peuvent se l'offrir », constate le cordonnier, sans préciser son coût sur le marché. Selon ce dernier, ses outils de travail sont entre autres, la meule, perforateur, les mannequins pour chaussures, la ponceuse, les ciseaux, la coupeuse. Des instruments servant à monter la doublure, talonnette, bague, contrefort, cambrions, bon bout, sous-bout, bout dur, languette, etc. Les matières premières qui entrent dans la confection des chaussures s'achètent essentiellement dans notre marché local. Les prix de ces matières varient en fonction de la qualité du produit à l'image du cuir.

Cela dit, une fois terminées, les babouches et les chaussures produites sont étalées sur un présentoir dans l'enceinte de l'atelier. Dans cet espace, on retrouve des cirages de qualité, des semelles, des rouleaux de fil, des brosses et une gamme riche et variée de souliers. Principalement la coupe carrée, bout pointu, mat James, etc. Des ventes qui, selon Sissoko, un cordonnier à l'Artisanat de Bamako, se passent plus ou moins bien à cause de la présence de la friperie et des chaussures en provenance de la Chine sur le marché malien. « Les gens ne se chaussent plus « made in Mali » comme par le passé ; ils préfèrent les souliers issus de la friperie ou en provenance de l'Asie », regrette Modibo Fofana, non sans souligner la concurrence déloyale des ressortissants d'autres pays comme le Sénégal.

Par ailleurs, des clients, parfois pour des rai-

sons inavouées, abandonnent durant plusieurs mois voire plusieurs années leurs chaussures entre les mains des cordonniers. Ce qui n'est pas sans conséquences puisqu'il est parfois arrivé que certaines personnes reviennent réclamer leur chaussure après des années. « J'ai comme l'impression qu'il y a des clients qui ont fait de notre atelier leur magasin ; sinon qu'est-ce qui explique toutes ces chaussures abandonnées ? », s'interroge un bottier. En plus de la rude concurrence du marché, les savetiers disent être confrontés à la rareté des matières premières de bonne qualité et au manque de financement pour faire grandir leurs entreprises. Des difficultés, qui plongent l'industrie de la chaussure dans l'informel, voire dans la débrouillardise. Ce contrairement à certains pays d'Afrique comme le Maroc, où, apprend-on auprès des membres du Syndicat, a depuis une trentaine d'années mis en place des stratégies pour développer ce secteur. « Au Maroc, l'industrie de la chaussure s'est dotée d'un matériel moderne très important ; elle a pris un essor gigantesque. La promotion qui est faite autour des chaussures fabriquées localement au Maroc, est bien encadrée », analyse un membre du Syndicat. D'ailleurs, selon des chiffres relevés en 2011 par la Fédération des industries du cuir (Fedic), près de 22 millions de paires de chaussures fabriquées par les cordonniers marocains, ont été exportées à l'étranger. Ces exportations au cours de l'année 2011, représentaient 75,5% du secteur du cuir. La production en chaussure des cordonniers marocains, avait atteint 60 millions de paires de chaussures. Des chiffres qui « devaient encourager les industriels à s'intéresser davantage à ce secteur plutôt porteur, qui semble être négligé », regrette le membre du Syndicat.

Au manque d'industrialisation du secteur de la cordonnerie, se greffe l'absence criarde de la formation. Elle est davantage assurée la plupart du temps par des associations ou des syndicats. Pourtant, en Occident où sont fabriquées les chaussures qui envahissent le marché malien, il existe des écoles profes-



sionnelles de formation. Ainsi, les passionnés de la fabrication de chaussures, peuvent acquérir un Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) Chaussure, CAP Cordonnerie multiser vice et CAP Cordonnier bottier, éventuellement suivi par un Baccalauréat professionnel Cordonnier-bottier et Bottier main (BM) Cordonnier-réparateur. Au Mali, une telle école n'existe pas et le peu de formation bénéfique qui existe dans ce domaine coûte très cher pour les artisans dont le prix de la formation varie entre 200 000 FCFA et 400 000 FCFA.

Les souliers fabriqués par les artisans locaux restent très mal connus des populations, faute de promotion. La vente des chaussures « made in Mali » ne se porte plus bien comme par le passé. C'est du moins ce qu'affirme M. Sissoko, cordonnier à l'Artisanat de Bamako. D'après ce dernier, il est bien loin le temps où le cordonnier pouvait vivre pleinement de son art. « Je me souviens qu'à l'époque, nous vendions une trentaine de paires de chaussures au cours d'une même semaine », se souvient-il. Même son de cloche du côté de Modibo Fofana, responsable d'une cordonnerie à Bamako. Il relève que son chiffre d'affaires a beaucoup chuté ces dernières années, passant de 400 000 FCFA le mois pour atteindre 100 000 FCFA. « Je n'arrive même plus à vendre une paire de chaussures au cours d'une semaine ; les Maliens préfèrent les chaussures venues de l'étranger », regrette Bouba.

Dans tous les cas, plusieurs Maliens interrogés affichent leur préférence pour les marques de chaussures venues de la France, d'Italie, d'Espagne et surtout des pays asiatiques. La principale cause de ce désamour serait le manque de fiabilité du « made in Mali », selon les consommateurs. « Les paires de chaussures fabriquées par nos cordonniers ne sont pas de très bonne qualité ; or celles venues de l'Europe sont plus résistantes », disait un client de passage.

■ Mamadou DOLO

Sénégal : Inauguration de la « plus grande mosquée de l'Afrique de l'ouest »



Les disciples de la Mouridiya, puissante confrérie soufie du Sénégal ont inauguré le vendredi 27 septembre 2019, la « plus grande mosquée de l'Afrique de l'ouest » selon certains, après quinze ans de travaux et d'attente. Cinq minarets flambant neufs piquent le ciel

de Dakar, soit deux de moins seulement que la mosquée sacrée de La Mecque. Culminant à 80 mètres au pinacle pour le plus haut, la mosquée géante édifiée sur 10 000 m² pourra accueillir jusqu'à 30 000 personnes. Les rues du quartier populaire de Colobane, au cœur de la capitale, ont été parfumées d'en-

cens avant la venue du calife général, le guide spirituel des mourides, attendu par des milliers de fidèles pour inaugurer l'édifice. Si la capitale sénégalaise compte d'innombrables mosquées, Massalikoul Djinane, par sa monumentalité – elle toise de treize mètres la grande mosquée de Dakar construite par le roi du Maroc Hassan II –, a un goût de revanche pour les mourides. « C'est une étape de plus dans l'esprit de conquête et de construction de cette confrérie, avance M. Samb. Le fait qu'elle se trouve à Dakar, capitale de l'empire colonial, imprime sa marque au centre du pouvoir politique. » Durant quinze ans – dont quatre de retard –, les travaux ont rassemblé plus de 800 ouvriers, sénégalais en majorité, des artisans marocains et des consultants chinois, français et espagnols. Les coffrages des minarets ont été réalisés par des Suisses, qui, pourtant, ont l'interdiction d'en ériger chez eux depuis 2010. Plus qu'une mosquée, ce complexe religieux inclura aussi un institut d'études islamiques et une luxueuse résidence pouvant accueillir cent invités du calife. En tout, le projet devrait coûter 20 milliards de francs CFA (30,5 millions d'euros), financés exclusivement par la communauté mouride au Sénégal et dans la diaspora.

Sénégal : Khalifa Sall libéré par décret présidentiel

Contre toutes attentes, le président Macky Sall vient d'octroyer la liberté à Khalifa Sall, Mbaye Touré et Yaya Boudian. L'information est parvenue à la presse par le biais de son avocat Maître Me Amadou Aly KANE. En prison depuis le 7 mars 2017, le maire de Dakar va en fin retrouver les siens. Nous y reviendrons plus amplement ! Le décret de sa libération



RDC : L'irresponsabilité de l'ex-ministre de la santé congolais, Dr Oly Ilunga face à la propagation de l'EBOLA

Depuis la réapparition de l'épidémie EBOLA dans le pays de la RDC en août 2018, la situation ne cesse de s'aggraver.

La lutte contre l'EBOLA est devenue une urgence mondiale depuis un certain temps. Par contre, le ministre de la santé congolais, Dr Oly Ilunga, a déposé sa démission le 22 juillet 2019. D'après le rapport, la raison de sa démission est premièrement, la contestation du transfert de la riposte contre l'Ebola au professeur Jean-Jacques Muyembe qui dirige l'Institut National de Recherche Biomédicale (INRB) ; deuxièmement, le refus de l'introduction d'un deuxième vaccin du laboratoire belge Janssen, filiale de l'Américain Johnson&Johnson.

Plus de 2000 personnes ont été tuées depuis août 2018 pour manque de moyens. Est-ce peut-être à cause du détournement de denier public dédié à la lutte contre l'Ebola ?

Après cette démission, une enquête judiciaire a trouvé son caractère anormal et inhabituel. L'ex-ministre de la santé a été suspecté sur l'emploi de fonds publics dans la lutte contre l'Ebola, et bien que l'autorité l'ait interdit de sortir sur son territoire pour une enquête préalable qui aurait dû effectuer le 27 août, il a es-



sayé quand même une tentative de fuite.

L'État a pris une décision ferme contre lui après cette tentative, il a été installé en garde vue à Kinshasa le samedi 14 septembre avec l'escorte de la police. Ensuite, il a été poursuivi devant le parquet général près de la Cour de cassation pour une tentative de sortir clandestinement à l'étranger en échappant à la justice et pour détournement de fonds alloués à la lutte contre l'Ebola en RDC.

Pour rappel, Oly Ilunga a été nommé au poste de ministre de la Santé sous le régime de Joseph Kabila. Sur ce, ce dernier a été au sein du système corrompu de Joseph Kabila. On peut dire que le Docteur Oly Ilunga s'est bien habitué au détournement d'argent et à la corruption. Outre l'utilisation de fonds publics, l'ex-ministre Oly Ilunga avait, entre autres, bloqué l'introduction d'un deuxième vaccin d'un laboratoire belge Janssen.



Sommet des Nations Unies : Guterres appelle à redoubler d'efforts face à l'escalade de la violence dans le sahel

Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, s'exprimait lors d'une réunion de haut niveau sur le Mali et le Sahel en marge du débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York.

Le Secrétaire général de l'ONU, António Guterres, a appelé mercredi la communauté internationale à redoubler d'efforts face à l'escalade continue de la violence dans la région du Sahel.

Guterres s'exprimait lors d'une réunion de haut niveau sur le Mali et le Sahel en marge du débat général de l'Assemblée générale des Nations Unies à New York, précise l'ONU sur son site.

"Je sais que nous sommes tous très préoccupés par l'escalade continue de la violence au Sahel et son expansion vers les pays du golfe de Guinée", a déclaré le chef de l'ONU.

Et de poursuivre : "je crains que nous n'ayons collectivement échoué à enrayer les causes profondes de la crise – la pauvreté, les failles

de gouvernance, l'impunité – qui nourrissent la montée de l'extrémisme violent. Les groupes terroristes instrumentalisent les conflits locaux et se positionnent en défenseurs des communautés";

"Tout cela est aggravé par le changement climatique. La raréfaction des ressources naturelles exacerbe les tensions. Au Nigéria, les heurts entre éleveurs et agriculteurs ont, l'année dernière, fait plus de victimes que Boko Haram", a-t-il ajouté.

Selon lui, partout, ce sont les civils qui en payent le prix.

En effet, dans les seuls pays du G5 Sahel (Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Niger et Tchad), le nombre de morts civils entre 2012 et 2018 a été multiplié par quatre. Plus de 5 millions de personnes ont besoin d'aide humanitaire, plus de 4 millions ont été déplacées, 3 millions d'enfants ne sont pas scolarisés et près de 2 millions de personnes sont en situation d'insécurité alimentaire, précise l'ONU.

"Nous sommes en train de perdre du terrain

face à la violence. Nous devons redoubler d'efforts", a souligné Guterres, notant que ces efforts devaient d'abord être centrés sur le front politique, la résolution du conflit malien étant essentielle à l'établissement d'une paix régionale durable.

"Le dialogue politique national inclusif lancé la semaine dernière doit ouvrir la voie à des progrès dans la mise en œuvre de l'accord de paix. La révision constitutionnelle sera indispensable pour mettre en place des réformes décisives", a-t-il précisé.

Le Secrétaire général a, en outre, souligné la nécessité de renforcer la coopération régionale et internationale. Il a estimé, à cet effet, que la force conjointe du G5 Sahel restait cruciale pour combattre les groupes armés extrémistes et les terroristes.

Cette force a besoin, selon lui, de davantage de soutien, notamment de financement.

"Je crois qu'il faut qu'on reconnaisse que la lutte contre le terrorisme menée par le G5 Sahel n'est pas seulement une question des pays du G5 Sahel, n'est même pas seulement une question régionale ou africaine, c'est une question globale", a-t-il noté.

"Le Sahel a besoin de l'unité et de l'engagement de tous. Beaucoup d'outils et de mécanismes sont actuellement en place. Tous sont complémentaires et méritent d'être soutenus et valorisés", a-t-il conclu.



FEMAFOOT : Qui veut dès maintenant plomber le début du mandat de Mamoutou Touré dit Bavieux ?

Elu le 29 août 2019 sur la base des nouveaux statuts de la Fédération malienne de Football adoptés le 15 juin 2019 dont le règlement d'application fut adopté le 13 juillet 2019, le président du comité exécutif de la Fédération malienne de Football a failli créer une nouvelle crise en prorogant le mandat de certaines commissions indépendantes. Ce qui est contraire aux nouveaux statuts qui stipulent que les membres de ces commissions indépendantes au nombre de six(6) sont soumises au vote lors d'une Assemblée générale régulièrement convoquée (article 86 dans ses alinéas 1, 2, 3).

Ces six commissions sont la commission d'Audit et de Conformité ; la commission Electorale ; la Commission d'Appel des Elections ; la commission centrale de Discipline ; la commission centrale d'Ethique et la commission centrale de Recours. Malgré la simplicité et la clarté des statuts, les acteurs du ballon rond ont été stupéfaits de constater cette violation flagrante. Mais c'était sans compter sur la vigilance du ministre de la Jeunesse et des Sports, Arouna Modibo Touré, qui a aussitôt saisi le président de la Fédération afin qu'il se ressaisisse rapidement pour ne pas replonger le football malien dans une nouvelle crise interminable. Et face au tollé suscité par certains clubs, Bavieux était obligé de prendre langue avec les secrétaires généraux des clubs.

Selon nos informations, l'ancien vice-président de Boubacar Baba Diarra aurait avoué qu'il a été induit en erreur par certains membres (dont nous taïrons les noms qui nous ont été communiqués) de son comité exécutif qui l'ont rassuré que cela est conforme aux statuts. Pour mieux le conforter, ils lui ont fait lire l'article 115 des statuts qui stipule « Le Comité exécutif peut prendre une décision sur tout cas de force majeure ou tout sujet non prévu dans les présents statuts. Ces décisions doivent être prises sur la base du droit et de la justice et en prenant en compte la réglementation applicable de la FIFA et de la CAF ».

Or tel n'est pas le cas car les commissions indépendantes sont prévues dans les Statuts (article 86 alinéa 7). A l'issue de cette rencontre, le président Touré a demandé aux représentants des clubs de faire une proposition qu'il défendra en réunion de comité exécutif. Ainsi il a été proposé de proroger de deux mois le mandat de ces commissions indépendantes en attendant la convocation d'une assemblée générale pour élire les membres de ces dites commissions. « Si le comité exécutif est animé

de bonne foi, on ne voit pas pourquoi cette assemblée générale ne pourra pas se faire », confie un des représentants des clubs.

En décidant de rencontrer les acteurs directs pour trouver une solution à une tentative de violation des statuts, on peut dire sans se tromper que le président de la Fédération s'est fait avoir par des membres qu'il croyait sincères et loyaux envers sa personne. Désormais l'adage qui dit que « la confiance n'exclut pas le contrôle » doit être retenu par Mamoutou Touré s'il veut mener bien à bon port son mandat. Une chose est claire, l'heure n'est plus à la vengeance du camp vainqueur sur le camp vaincu mais plutôt à la réalisation du programme de campagne pour le bonheur du football malien.

■ Saïd





Coupe de la confédération : Le Djoliba pour achever le boulot

Ce dimanche 29 septembre, le Djoliba recevra Maranatha pour le compte du match retour du premier tour de la Coupe de la Confédération. Après le succès de l'aller, les Rouges sont appelés à confirmer ce résultat au Stade Modibo Kéita de Bamako. Après avoir ramené une précieuse victoire de Lomé suite à sa victoire de 2-1 sur Maranatha de Fiokpo lors du match aller, le Djoliba AC doit confirmer son succès de l'aller ce dimanche à Bamako devant son public dans le

cadre de la rencontre retour du premier tour de la Coupe de la Confédération. Avant la réception des Togolais, c'est un Djoliba AC confiant ayant bien affûté ses armes qui prépare le match. En effet, les Rouges de Bamako ont disputé un match amical intéressant sinon un match de référence contre les Onze Créateurs de Niaréla (0-0). Aussi, le club de Hèrèmakono pourra compter sur un effectif élargi contrairement au match aller. Après avoir perdu Siaka Bagayoko qui

vient de signer en Tunisie mais également absent du match aller en raison de ses démarches contractuelles, le Djoliba récupère par ailleurs 3 autres joueurs qui étaient mis à la disposition de l'équipe nationale locale pour le match aller du CHAN contre la Mauritanie (0-0).

Il s'agit de l'international Juniors Sambou SISO SOKO ainsi que les Aigles locaux Mamadou CISSÉ et EL Hadj Salim Bah. Des renforts qui viennent à point nommé au grand plaisir du club.

■ **Alassane CISSOUMA**

Samuel Eto'o : « C'est le meilleur milieu de terrain avec lequel j'ai joué »



A lors qu'il a récemment pris sa retraite, Samuel Eto'o ne cesse de repenser à certains souvenirs de son passé sur les

aires de jeu. Après avoir dit tout le bien qu'il pense de plusieurs de ses coéquipiers dans les différents

clubs dans lesquels il a évolué, Eto'o garde encore de manière très vive le souvenir de l'un des meilleurs milieux de terrain avec lequel il a évolué.

Pour l'ex-pichichi de la Liga espagnole, il s'agit de son compatriote Jean Il Makoun. L'on se souvient que Samuel Eto'o l'avait déjà couvert d'éloges lors d'une émission sportive en Turquie alors qu'il évoluait à Antalyaspor. Aujourd'hui encore, l'ex-attaquant camerounais poursuit dans la même lancée: "Jean Il Makoun est l'un des meilleurs milieux du terrain avec qui j'ai joué sinon le meilleur. J'ai joué avec plusieurs milieux de terrain, mais Jean Il est exceptionnel. En plus, C'est l'une des personnes qui a toujours été honnête avec moi. Quand il était en difficulté, je n'ai pas réfléchi. J'ai dit au président d'Antalya que je connais Makoun depuis des années. Et il a été l'un des meilleurs complices dans tous mes meurtres en équipe nationale. Ne déformez pas ma phrase. Quand je dis meurtre, il a été l'un de mes meilleurs passeurs et sur tous mes plus beaux buts en équipe nationale. Je me rappelle tout de suite de mon but face au Togo en temps additionnel. J'ai marqué le même but face au Gabon et c'est toujours grâce à l'intelligence de Jean Il Makoun", a déclaré Samuel Eto'o.

C'est donc un hommage bien mérité que Samuel Eto'o rend à son ancien coéquipier de l'équipe nationale Jean Il Makoun.

Blessure de Messi : Le verdict des médecins est finalement tombé

Un communiqué officiel rendu public par les médecins du Barca a récemment indiqué tous les détails sur l'état de la blessure du quintuple ballon d'Or. C'est sur le site du club catalan que le communiqué a été publié. Lionel Messi souffre d'une elongation à l'adducteur. Toutefois, la période au cours de laquelle l'attaquant argentin sera indisponible n'a pas été dévoilée. Tout ce que les médecins ont laissé entendre c'est que "l'évolution de la blessure de la



pulga déterminera son indisponibilité." "C'est une petite gêne à l'adducteur et par précaution nous avons décidé de ne pas prendre de risque. En principe, ce n'est rien de plus, on verra la portée (de la blessure). Il s'agissait de ne pas prendre de risque car il revient de bles-

sure, éviter la rechute, rien de plus", avait expliqué Ernesto Valverde après la rencontre. Pour rappel, c'était au cours de la rencontre contre Villareal que Lionel Messi s'était blessé aux adducteurs.

DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF
TERMES DE REFERENCE

Septembre 2019

Page 1 sur 32

Contenu

I. CONTEXTE :.....	4
1.1. Au plan sécuritaire et géopolitique :	4
1.2. Au plan politique :	5
1.3. Au plan économique :	5
1.4. Au plan de la gouvernance :	5
1.5. Au plan judiciaire :.....	6
1.6. Au plan socio-religieux :	6
1.7. Au plan social et culturel :	6
1.8. Au plan socio-sanitaire :	7
1.9. La place des femmes et des jeunes :	7
1.10. Les personnes vivant avec un handicap :	7
1.11. Au plan démographique :	8
1.12. Au plan climatique et écologique :	8
II. JUSTIFICATION :	8
III. OBJECTIFS :	9
3.1. Objectif global :	9
3.2. Objectifs spécifiques :	10
IV. RESULTATS ATTENDUS :	11
V. THÉMATIQUES.....	12
5.1. Thématique n°1 : Paix, sécurité et cohésion sociale :	12
5.2. Thématique n°2 : politique et institutionnel	13
5.3. Thématique 3 : gouvernance.....	13
5.4. Thématique 4 : social	14
5.5. Thématique n°5 : économie et finance	15
5.6. Thématique n°6 : culture, jeunesse et sport	16
VI. METHODOLOGIE :	16
6.1. Les rencontres et échanges :	17
6.2. L'Atelier de validation des termes de référence et le lancement officiel du Dialogue National Inclusif :	18

6.3.	La conduite de la phase décentralisée du Dialogue :	19
6.3.1.	<i>Niveau Commune et Cercle</i> :	19
6.3.2.	<i>Niveau Commune du District de Bamako</i> :	21
6.3.3.	<i>Niveau régional et District de Bamako</i> :	22
6.3.4.	<i>Au niveau de la diaspora</i> :	25
6.3.5.	<i>Niveau national</i> :	25
6.3.6.	<i>Cérémonies d'ouverture et de clôture</i> :	26
6.4.	Participants.....	26
6.5.	Lieu et date :	31

I. CONTEXTE :

Le Mali, depuis environ trois décennies, est confronté à une série de crises politiques, économiques et sécuritaires. Ces crises, devenues multidimensionnelles à partir de 2012, menacent les fondements de notre Nation et imposent aujourd'hui un dialogue entre Maliens en vue de construire une vision nationale concertée, à la hauteur des défis de l'heure. Ces défis multisectoriels et systémiques sont essentiellement d'ordre sécuritaire, géopolitique, de gouvernance, politique, institutionnel, social, économique, religieux, culturel, climatique et environnemental.

1.1. Au plan sécuritaire et géopolitique :

La dégradation progressive de la situation sécuritaire s'est ajoutée aux dysfonctionnements des institutions étatiques, au délitement du lien social et à l'effritement de la cohésion nationale.

Sans avoir disparu dans les régions du Nord du pays, l'insécurité avec son cortège de victimes (morts, viols, blessés, disparus, réfugiés, déplacés...) s'est propagée dans le Centre, en dépit de la signature à Bamako, le 15 mai et le 20 juin 2015, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger. La liste des localités martyres s'est dramatiquement allongée au cours du premier trimestre 2019 du fait du terrorisme. Celui-ci a germé et prospéré en l'absence des institutions étatiques et des services publics. Les conflits inter-ethniques et intracommunautaires en ont été attisés. En outre, certaines formes de criminalité rurale, urbaine et même transfrontalière sont venues s'ajouter à la crise sécuritaire nécessitant, de ce fait, des réponses géostratégiques, nationales, sahéliennes, régionales et internationales.

Ces formes de criminalité ne sont donc pas circonscrites au seul territoire malien. Elles concernent toute la zone sahélo-saharienne en dépit des efforts conjugués des forces armées maliennes (FAMA), de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), du G5 Sahel, de l'European Union Training Mission (EUTM) et de la force Barkhane qui a pris le relais de l'Opération Serval.

Page 4 sur 32

1.2. Au plan politique :

Les manifestations et les grèves qui ont marqué les années 2018 et 2019, notamment à l'occasion de l'élection du Président de la République, étaient des expressions de la détérioration du climat politique et de la grogne sociale.

Le report des élections législatives et la double prorogation de la mandature de l'Assemblée nationale ont ajouté à la crispation politique. La série d'initiatives prises par le Président de la République pour décrier le climat politique et social a conduit à un calme relatif et à la mise en place d'un Gouvernement de mission, suite à l'Accord politique de gouvernance convenu entre le Chef du Gouvernement et des partis et regroupements de partis politiques, de la société civile, des autorités traditionnelles et des organisations professionnelles.

1.3. Au plan économique :

L'amélioration des indicateurs macro-économiques n'a pas eu l'impact souhaité sur les conditions de vie des populations. De plus, la corruption constitue un handicap majeur à la réalisation des objectifs économiques de l'Etat. Par ailleurs, les actions de développement sont impactées par « l'effort de guerre » imposé au pays dans sa lutte contre le terrorisme et les conflits armés intercommunautaires.

Au niveau local, les activités économiques (agriculture, pêche, élevage, commerce, artisanat, tourisme) et les foires hebdomadaires, lieux d'échanges et de convivialité, sont paralysées par les risques d'attaques.

1.4. Au plan de la gouvernance :

La gouvernance reste marquée par la persistance et même l'aggravation des phénomènes de corruption, de laxisme, de prédation, de népotisme et d'impunité qui limitent la portée

des efforts de développement, détériorent la qualité des services publics de base et expliquent dans une large mesure leur inexistence, notamment dans les régions du Nord et du Centre en proie à l'insécurité.

La mauvaise gouvernance accentue, par ailleurs, la dépendance financière de l'Etat et crée la méfiance et la défiance entre gouvernants et gouvernés. En outre, la décentralisation qui est une réforme administrative majeure n'a pas atteint les résultats escomptés.

1.5. Au plan judiciaire :

Les défaillances du système judiciaire, aggravées par la multiplication des violations graves des règles d'éthique et de déontologie, les fautes professionnelles répétées et impunies (corruption, non-exécution de décisions de justice, retards excessifs dans la rédaction des décisions rendues, pertes de dossiers, non-respect de la hiérarchie etc) depuis des décennies, ont terni l'image du système judiciaire et créé méfiance et défiance de la part des citoyens. La résurgence des conflits intercommunautaires et intracommunautaires aussi ont parfois, comme toile de fond, des litiges mal gérés.

1.6. Au plan socio-religieux :

La crise, par sa persistance et son ampleur, a engendré un grand besoin de repères et de spiritualité. Les mutations en cours, notamment dans leur dimension de modernité, renvoient au plan religieux à des questions qui s'invitent fortement dans le débat sur les politiques publiques.

1.7. Au plan social et culturel :

L'aggravation de la crise multidimensionnelle a engendré des revendications identitaires et a incité certaines communautés à recourir à des formes anciennes d'organisation de défense et de sécurisation des personnes et des biens.

L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication et les défis de la société de l'information ont bouleversé le paysage social et culturel malien.

Les politiques publiques n'ont pas contribué à conférer aux principes démocratiques et aux droits humains (les problématiques de l'esclavage et pratiques assimilées, les violences basées sur le genre...), leurs sens ni à relever bien des défis politiques, économiques, éducatifs, sociaux et environnementaux. La diversité culturelle et linguistique qui est un des facteurs d'unité nationale et de stabilité politique n'a pas été suffisamment préservée.

Le retour à l'humain relève dans ce contexte d'une exigence politique et morale qui doit se concrétiser par le respect de ses droits à la connaissance de l'état des lieux, à la parole et sa participation véritable aux différents échelons de prise de décisions qui engagent son destin.

1.8. Au plan socio-sanitaire :

Les récentes évaluations faites au Mali ont relevé d'importants dysfonctionnements dans la gouvernance du système national de santé. Ainsi les départements du secteur ont connu une crise sans précédent en 2017 avec des conséquences souvent dramatiques.

1.9. La place des femmes et des jeunes :

Les femmes et les jeunes constituent deux forces incontournables de changement qui, en dépit de leur volonté de contribuer au développement national, ne sont pas suffisamment responsabilisés pour donner le meilleur d'eux-mêmes au plan économique, social et politique ; et dans la réflexion sur une stratégie malienne de sortie de crise. A titre illustratif, les femmes qui ont pris part au processus d'Alger pour la paix et la réconciliation ne figurent pas dans les institutions créées dans le cadre de sa mise en œuvre.

1.10. Les personnes vivant avec un handicap :

La crise a augmenté le nombre et les catégories des personnes vivant avec un handicap, alors que les instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux de protection et de promotion de leurs droits ne sont pas mis en œuvre de façon efficace, efficiente et cohérente.

1.11. Au plan démographique :

Le Mali comptera à l'horizon 2025 environ 25 millions de femmes, d'hommes et d'enfants dont la couverture des besoins fondamentaux reste un défi majeur, notamment d'éducation, d'employabilité des jeunes, de santé de la femme et de l'enfant, l'alimentation et le bien-être social.

1.12. Au plan climatique et écologique :

Le réchauffement climatique et la perte de la biodiversité sont au cœur de la problématique de la survie, de la paix, de la sécurité et du développement au Mali et au Sahel. Aussi, la transition climatique et écologique est-elle une impérieuse nécessité pour le Mali comme pour le reste du Sahel.

II. JUSTIFICATION :

Un dialogue national, réclamé sous diverses formes comme stratégie de sortie de la crise multidimensionnelle à laquelle le pays est confronté, constitue une forte demande de la classe politique et de la société civile. Il est ressenti comme une nécessité par les autres forces vives de la nation.

Ainsi, le 16 avril 2019, le Président de la République, dans son adresse à la Nation, a annoncé l'organisation d'un Dialogue National Inclusif, qu'il conçoit comme « un grand moment d'évaluation et de propositions ».

Le 02 mai 2019, un Accord politique de gouvernance, dont le Président de la République est le garant, a été signé entre le Chef du Gouvernement, des partis et des regroupements de partis politiques auxquels se sont ajoutées des associations. À la suite de cet Accord, un Gouvernement de mission a été constitué.

Cet Accord stipule dans l'article 5 de son chapitre III que les parties signataires « *dans l'intérêt de la stabilité nationale, conviennent de la tenue d'un dialogue politique inclusif sous la haute autorité du Président de la République* ».

Dans cette perspective, le Chef de l'État s'est adressé en mai 2019 aux partis, mouvements et groupements politiques, société civile, autorités religieuses et coutumières, centrales syndicales et syndicats autonomes en leur demandant de faire des propositions quant au format et au contenu du Dialogue.

Le 25 juin 2019, il a confié à trois personnalités la mission de conduire le Dialogue avec le soutien d'un Comité d'organisation.

Les présents termes de référence découlent des informations et propositions recueillies par écrit et lors des rencontres avec d'anciens Chefs d'Etat et d'anciens Premiers ministres, des Présidents des Institutions de la République, des Autorités Administratives indépendantes, des partis et des regroupements de partis politiques, des Organisations de la société civile, des Associations des Jeunes et des Femmes, des Associations militantes, des mouvements culturels, des syndicats, des Chambres consulaires, des Organes de presse, des mouvements et groupes signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger et ceux non signataires et ayant adhéré à l'esprit de l'Accord.

III. OBJECTIFS :

3.1. Objectif global :

Établir un diagnostic rigoureux des problèmes auxquels notre pays est confronté depuis au moins trois décennies et analyser de manière participative et inclusive leurs causes et leurs conséquences en vue de proposer des solutions de sortie de crise avec un plan d'actions et un chronogramme de mise en œuvre.

3.2. Objectifs spécifiques :

- Débattre des voies et moyens pour garantir l'intégrité, l'unité, la paix et la sécurité sur l'ensemble du territoire national ;
- Débattre des réformes institutionnelles et politiques y compris l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger ;
- Identifier et analyser les forces et faiblesses des politiques économiques, éducatives, sociales, judiciaires, sanitaires, culturelles, communicationnelles environnementales et foncières ;
- Proposer les moyens de promotion des mécanismes de transparence dans la gestion des affaires publiques et de la lutte contre la corruption et l'impunité ;
- Débattre des politiques sectorielles prenant en compte les femmes, les jeunes, et les groupes les plus défavorisés et vulnérables (enfants, populations des zones rurales, péri-urbaines, personnes vivant avec un handicap, migrants, déplacés et réfugiés) ;
- Tirer les enseignements de la géopolitique et de la coopération internationale pour un outil diplomatique plus performant en vue d'œuvrer pour des relations internationales mieux équilibrées ;
- Tirer les enseignements de l'expérience malienne en matière de gestion, de protection, d'implication des Maliens établis à l'extérieur dans la vie de la Nation ;
- Débattre des stratégies de promotion de la culture du civisme, de la citoyenneté et du patriotisme.

IV. RESULTATS ATTENDUS :

Il est attendu du Dialogue National Inclusif les principaux résultats suivants :

- Les forces vives de la Nation ont débattu des différentes dimensions de la crise et des voies et moyens d'en sortir ;
- Les grandes questions engageant l'avenir du pays notamment l'intégrité du territoire, l'unité nationale, la paix, la défense, la sécurité, la justice, le foncier, la gouvernance et la rénovation de l'État... ont été exposées, débattues, comprises, partagées et inscrites dans une perspective de mise en œuvre à court, moyen et long termes ;
- Les causes, difficultés et contraintes de la crise politique, sociale, culturelle, communicationnelle et économique ont été débattues et des solutions consensuelles ont été retenues ;
- Les questions relatives à la révision constitutionnelle et aux élections ont fait l'objet de consensus dynamiques et sincères ;
- Les insuffisances de la gouvernance ainsi que les responsabilités de tous les acteurs de la vie de la Nation ont été identifiées, discutées et des solutions appropriées ont été dégagées pour assurer un avenir dans la stabilité, la solidarité et la cohésion ;
- Les pistes pour asseoir et consolider la paix, la sécurité et le vivre ensemble dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger ont été identifiées et font l'objet de consensus dynamiques et sincères ;
- Les stratégies, mécanismes et outils permanents de prévention et de gestion des conflits sont identifiés ;
- Les conditions d'émergence d'un Etat de droit efficace sont définies ;
- Les voies et moyens pour la constitution d'une armée nationale performante sont identifiés ;

Page 11 sur 32

- Les mesures pour restaurer la confiance entre l'Etat et les populations sont identifiées ;
- Des mesures de renforcement de l'outil diplomatique sont identifiées ;
- Les acquis et les insuffisances en matière de gestion des Maliens établis à l'extérieur, ainsi que les mesures de protection de leurs droits et de leur implication dans la vie de la Nation sont identifiées ;
- Un mécanisme indépendant de veille et de suivi-évaluation de la mise en œuvre des résolutions et des recommandations du Dialogue national inclusif, assorties d'un plan d'actions et d'un chronogramme, est mis en place.

V. THÉMATIQUES

5.1. Thématique n°1 : Paix, sécurité et cohésion sociale :

Quelles pistes explorer pour créer les conditions du sursaut national en vue de préserver l'intégrité du territoire national, de consolider la paix, la cohésion sociale, le vivre ensemble et la réconciliation nationale

Il s'agira notamment de :

- définir les modalités de la restauration de la souveraineté de l'État sur l'ensemble du territoire national par la réorganisation de la défense et de la sécurité ;
- définir un cadre de dialogue avec les communautés et entre les communautés ;
- débattre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali issu du processus d'Alger, faciliter son appropriation et convenir des conditions pour sa mise en œuvre ;
- débattre de la Loi d'Entente Nationale en vue de consolider la paix et la réconciliation nationale ;
- examiner la place et le rôle des légitimités traditionnelles et des autorités religieuses dans la gestion des crises ;

Page 12 sur 32

- examiner les questions relatives à la situation des légitimités traditionnelles et des autorités religieuses, dans le respect des principes constitutionnels ;

5.2. Thématique n°2 : politique et institutionnel

Quelles solutions envisager pour sortir de la crise politique et institutionnelle ?

Il s'agira notamment de :

- évaluer le dispositif institutionnel et politique dans sa conformité avec les attentes des Maliens ;
- débattre de la révision constitutionnelle ;
- proposer des mesures concourant à la moralisation de la vie politique en vue notamment de maîtriser les conditions de création de partis politiques et de lutter contre la transhumance politique ;
- proposer des mesures de dépolitisation de l'Administration publique ;
- débattre des conditions d'accès équitable aux médias publics ;
- proposer des réformes en matière électorale notamment en ce qui concerne la mise en place d'une structure unique chargée de l'organisation des élections ;
- débattre de la réorganisation territoriale à court, moyen et long termes ;
- proposer la relecture des textes législatifs et réglementaires régissant les partis politiques.

5.3. Thématique 3 : gouvernance

Comment améliorer la gouvernance pour assurer un avenir dans la stabilité, la solidarité et la cohésion ?

Il s'agira notamment de :

- poser un diagnostic rigoureux de l'impact de la corruption et de l'enrichissement illicite dans tous les secteurs de l'Etat sur la situation économique, financière, scolaire, sanitaire, sociale, foncière, minière, industrielle, agropastorale et celle

des ressources humaines et proposer des solutions concertées et pertinentes de redistribution équitable des richesses ;

- débattre du renforcement de la transparence dans la gestion des finances publiques ;
- débattre de la bonne distribution de la justice et de la protection des droits de l'homme ;
- proposer des mesures de rénovation de l'État à travers l'amélioration de la qualité de l'Administration publique notamment les secteurs de l'éducation, de la santé, de la justice, de la diplomatie, de l'agriculture et de la gouvernance locale ;
- identifier les difficultés liées à la gestion du foncier, des ressources minières, des aires de pâturage et proposer les solutions appropriées en tenant compte des réalités socio-culturelles des différentes zones ;
- débattre des changements climatique et écologique en vue de leur prise en charge effective dans les politiques publiques ;
- identifier les voies et moyens pour mobiliser davantage les opinions sur les enjeux de la transition climatique et écologique ;
- débattre de la mise en œuvre des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux relatifs aux droits des femmes ;

5.4. Thématique 4 : social

Il s'agira notamment de :

- débattre du format et du contenu d'un pacte social à convenir avec les différentes organisations syndicales et le patronat ;
- proposer à la relecture des textes législatifs et réglementaires régissant les syndicats, les ordres professionnels, les associations et organisations de la société civile ;

- débattre des causes de l'exode rural et de la migration et proposer des solutions alternatives pour l'appui aux jeunes ;
- débattre de la protection des personnes âgées et des personnes vivant avec un handicap ;

5.5. Thématique n°5 : économie et finance

Questions économiques et financières.

Il s'agira notamment de :

- définir les voies et moyens d'amélioration de la situation économique, financière et environnementale du pays à court, moyen et long termes ;
- proposer les mesures et solutions concourant à l'assainissement et à la gestion rigoureuse des finances publiques et à l'amélioration du niveau de mobilisation des ressources internes et de leur gestion ;
- identifier les facteurs de propension de la délinquance économique, financière et de la corruption et convenir des solutions appropriées pour lutter contre ces fléaux ;
- procéder à une analyse rigoureuse de l'impact du changement climatique et de la dégradation des conditions de vie et proposer des stratégies de protection de l'environnement ;
- débattre de la solidarité sous-régionale et régionale entre pays confrontés aux mêmes défis économiques, financiers, sécuritaires et écologiques ;
- mettre en place un mécanisme d'accompagnement des Maliens de l'extérieur dans l'orientation de leur apport financier vers l'investissement productif et la création d'emplois ;
- débattre des moyens de renforcements de l'économie nationale et de la maîtrise de la dette intérieure et extérieure.

5.6. Thématique n°6 : culture, jeunesse et sport**Questions de Culture, jeunesse et Sport.**

Il s'agira notamment de :

- renforcer les programmes de réinsertion, d'emploi et de formation professionnelle des jeunes ;
- renforcer les programmes d'échanges culturels ;
- Identifier des mécanismes de promotion des expressions culturelles locales et des langues nationales ;
- renforcer les programmes de développement des espaces et infrastructures culturels et sportifs ;
- faire des propositions pour renforcer le développement de l'éducation physique et des sports de masse ;
- faire des propositions pour renforcer les échanges entre les jeunes des régions ;
- débattre des questions relatives à la jeunesse et la citoyenneté.

VI. METHODOLOGIE :

Pour faciliter les discussions au sein des Commissions lors de la Réunion nationale, des notes techniques présenteront, de façon ouverte et aussi objective que possible, les thématiques telles qu'elles auront été approuvées par l'Atelier de validation des termes de référence.

Ces notes techniques permettront de capitaliser et d'exploiter les principales conclusions et recommandations des Assises et foras antérieurs, notamment :

- La Conférence d'Entente nationale (27 mars au 02 avril 2017 à Bamako) ;
- Les Assises nationales sur le nord (1^{er} au 3 novembre 2013 à Bamako) ;
- Les Etats généraux de la décentralisation (21 au 23 octobre 2013 à Bamako) ;
- Le Forum national sur l'éducation (30 octobre au 2 novembre 2008 à Bamako) ;
- Les Etats généraux sur la corruption et la délinquance financière (25 au 28 novembre 2008 à Bamako) ;

- Le Forum sur la justice (mars et avril 1999 à Bamako) ;
- Les tables rondes de l'éducation et la santé (27,28 et 29 novembre 2017 à Bamako) ;
- La concertation nationale sur l'avenir de l'enseignement supérieur (08 et 09 avril 2014 à Bamako) ;
- Les Rapports du Mécanisme d'Évaluation du Mali par les pairs (MAEP) (2004, 2012 à Bamako) ;
- Le forum sur l'insécurité dans l'espace scolaire (26 et 27 janvier 2018 à Bamako) ;
- Les anciens projets de révision constitutionnelle : Commission d'Appui à la Réforme Constitutionnelle (CARI), Comités des experts pour la révision constitutionnelle 2017 et 2019.

Le Dialogue National Inclusif n'est pas un événement, c'est un processus qui va se dérouler en plusieurs phases. Il sera conduit suivant une démarche participative et inclusive aussi bien sur le plan local, régional et au niveau de la diaspora que sur le plan national. Le dispositif méthodologique sera renforcé dans cette perspective par des moyens technologiques et digitaux d'autant plus qu'à l'insécurité et l'hivernage s'ajoute la contrainte des distances.

Le processus se déroulera de la manière suivante :

6.1. Les rencontres et échanges :

Cette phase a permis une meilleure prise en compte des points de vue et propositions des différentes forces vives du pays dans l'élaboration des termes de référence.

6.2. L'Atelier de validation des termes de référence et le lancement officiel du Dialogue National Inclusif :

Pour préparer l'Atelier de validation, des groupes de travail se réuniront au préalable en vue d'élucider les thématiques pour en faciliter la compréhension aux participants dans la perspective des discussions au cours de l'Atelier. La durée des sessions des groupes de travail ne peut excéder deux (2) jours.

A l'Atelier seront invités tous les Partis, regroupements de partis politiques, mouvements politiques, mouvements signataires et non signataires de l'Accord issu du processus d'Alger, société civile, syndicats, organisations patronales et consulaires, ordres professionnels, autorités traditionnelles et organisations religieuses qui auront, soit en réponse à la sollicitation du Président de la République en mai 2019, soit au cours des rencontres et des échanges avec les Facilitateurs en juillet 2019 et août 2019, formulé des propositions concrètes de contenu et de format du Dialogue.

Les Gouverneurs de région et du District de Bamako, les Présidents des Conseils régionaux et des Autorités intérimaires ou de Collèges transitoires de région ainsi que le Maire du District de Bamako participeront également à l'Atelier de validation.

L'Atelier de validation des termes de référence se déroulera sur trois (3) jours au Centre International de Conférence de Bamako (CICB).

La validation des termes de référence sera suivie immédiatement du lancement officiel du Dialogue National Inclusif.

Cette cérémonie sera placée sous la présidence du Premier ministre et regroupera tous les participants à l'Atelier de validation des termes de référence.

Une fois les termes de référence (TDR) validés, ils feront l'objet d'une large diffusion auprès de toutes les parties prenantes, dans les meilleurs délais.

6.3. La conduite de la phase décentralisée du Dialogue :

Cette phase consiste en la conduite de concertations locales si possible dans chaque Commune et Cercle, les Communes du District de Bamako ainsi que les Régions et le District de Bamako.

Les Gouverneurs des régions et du District de Bamako reçoivent et transmettent les rapports, résolutions et synthèses des concertations des communes et des cercles au Président du Comité national d'organisation du Dialogue.

Il sera créé, dans la mesure du possible, au niveau des communes, des cercles, des régions, du District de Bamako et de la diaspora une plateforme numérique pour atténuer les contraintes liées à l'inaccessibilité de certaines localités.

Pour ce faire, le Comité national d'organisation s'appuiera sur l'accompagnement logistique et sécuritaire du Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation et des Ministères chargés de la défense et de la sécurité.

A chaque niveau décentralisé, les services de l'Etat assureront l'organisation matérielle et la sécurité des concertations, la conduite des travaux relevant de personnalités désignées parmi les participants.

Les participants par niveau de concertation se présentent ainsi qu'il suit :

6.3.1. Niveau Commune et Cercle :

Les Préfets et les Sous-préfets assureront l'organisation matérielle et la sécurité des concertations dans les Communes et Cercles sur la base des termes de référence, du règlement intérieur ainsi que des directives qui leur seront envoyés par le Comité national d'organisation à travers le Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation.

La concertation dans la Commune ou le Cercle rassemblera :

- les représentants de l'Administration ;
- les Présidents des organes des collectivités territoriales ;
- les présidents, vice-présidents et les rapporteurs de Communes ;

- les représentants des élus de la localité ;
- trois (3) représentants de chacun des partis politiques représentés dans le chef-lieu de Commune ou de Cercle ;
- trois (3) représentants des autorités traditionnelles ;
- trois (3) représentants des autorités religieuses ;
- trois (3) représentants de l'Association des Parents d'élèves ;
- trois (3) représentants des organisations de femmes ;
- trois (3) représentants de l'activité économique principale du Cercle désignés en concertation avec les organisations faitières (Délégation locale de la Chambre des Métiers, Délégation locale de la Chambre d'Agriculture et la Délégation locale de la Chambre du commerce, Délégation locale de la Chambre des mines) ;
- trois (3) représentants Conseil local de la Jeunesse (CLJ) ;
- les représentants des mouvements signataires et non signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, dans les circonscriptions où ils sont représentés ;
- un (1) représentant du réseau des communicateurs traditionnels pour le développement (RECOTRADE) et un représentant de la coordination des associations des griots du Cercle ou de la commune ;
- un (1) représentant du conseil communal de l'ordre des médecins ;
- un (1) représentant de Irganda ;
- un (1) représentant de Tabitaal pulaku ;
- un (1) représentant de Ginna dogon ;
- trois (3) représentants des personnes vivant avec un handicap ;
- trois (3) représentants des Organisations syndicales ;
- trois (3) représentants des Coordinations des radios communautaires ;
- un (1) représentant du Conseil de cercle de l'ordre des médecins ;
- trois (3) représentants de la Coordination des Associations et ONG ;
- trois (3) représentants de la FELASCOM ;
- trois (3) représentants des syndicats d'enseignants ;
- deux (2) représentants de l'Organisation nationale des victimes de la crise ;

Page 20 sur 32

- un (1) représentant de la Coalition pour l'observation citoyenne des élections au Mali (COCEM) ;
- un (1) représentant du Pool d'observation citoyenne du Mali (POCIM) ;
- deux (2) représentants de l'Association Malienne des droits de l'homme (AMDH) ;
- les représentants des associations de la société civile.

Le secrétariat de la concertation ainsi que sa logistique seront assurés avec l'appui des services déconcentrés de l'Etat sous l'autorité du Sous-préfet ou du Préfet.

Les concertations se dérouleront sur toute l'étendue du territoire national et dureront deux (2) jours respectivement au niveau Commune et Cercle.

6.3.2. Niveau Commune du District de Bamako :

Les Maires de chacune des Communes du District de Bamako assureront l'organisation matérielle et la sécurité des concertations.

La concertation devra inclure :

- les élus de la Commune ;
- trois (3) représentants des familles fondatrices de Bamako ;
- les Chefs de juridiction et de parquet, les chefs des services techniques déconcentrés de l'Etat, de défense et de sécurité ;
- les représentants des partis politiques représentés dans la Commune ;
- trois (3) représentants de la Coordination des Chefs de quartiers de la Commune ;
- trois (3) représentants des autorités religieuses ;
- trois (3) représentants de l'Association des Parents d'élèves ;
- trois (3) représentants des organisations de femmes ;
- trois (3) représentants de la Délégation locale de la Chambre des Métiers et des chambres consulaires de la Commune ;
- trois (3) représentants du Conseil Communal de la Jeunesse (CCJ) ;
- un (1) représentant du réseau des communicateurs traditionnels de la Commune ;

- un (1) représentant de la coordination des griots ;
- trois (3) représentants par organisation faitière de la société civile ;
- deux (2) représentants de la fédération des associations maliennes pour l'assainissement et la protection de l'environnement (FAMAPE) ;
- un (1) représentant de la Coalition pour l'observation citoyenne des élections au Mali (COCEM) ;
- un (1) représentant du Pool d'observation citoyenne du Mali (POCIM);
- deux (2) représentants de l'Association Malienne des droits de l'homme (AMDH) ;
- un (1) représentant de Irganda ;
- la présidente de l'Association de femmes Benso ;
- la présidente de l'Association des femmes rurales ;
- le représentant du Groupe Pivot Droits, citoyenneté des femmes au Mali ;
- un (1) représentant de Tabitaal pulaku ;
- la présidente de l'Association pour l'émancipation, le renouveau et l'égalité (MERE) ;
- un (1) représentant de Ginna dogon.

6.3.3. Niveau régional et District de Bamako :

Il s'agit des concertations qui se tiendront dans les Régions et le District de Bamako.

Les rapports, résolutions et synthèses des concertations des régions et du District de Bamako seront transmis au Président du Comité national d'organisation du Dialogue.

La concertation dans les Régions et le District de Bamako rassemblera :

- les représentants de l'Administration (les Gouverneurs de région, les Préfets, les Chefs de juridiction et de parquet, les chefs de services techniques déconcentrés de l'Etat, de défense et de sécurité) ;
- les représentants du Barreau, les anciens Bâtonniers de l'ordre des avocats ;
- les représentants des Universités et Instituts de recherche ;
- les Présidents des organes des collectivités territoriales de Cercle et de Région ;

- les représentants de chacun des partis politiques représentés dans le chef-lieu de Région ;
- trois (3) représentants des autorités religieuses ;
- trois (3) représentants des autorités traditionnelles ;
- trois (3) représentants de l'Association des Parents d'élèves ;
- trois (3) représentants des organisations de femmes ;
- trois (3) représentants de l'activité économique principale de la région Cercle désignés en concertation avec les organisations faitières (Chambre régionale des Métiers, Chambre régionale d'Agriculture et la Délégation régionale de la Chambre du commerce, Délégation régionale de la Chambre des mines) ;
- trois (3) représentants Conseil régional de la Jeunesse (CRJ) ;
- trois (3) représentants des mouvements signataires et non signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger où ils sont présents ;
- trois (3) représentants de la Chambre régionale des Métiers ;
- trois (3) représentants de la Chambre régionale d'Agriculture ;
- trois (3) représentants de la Délégation régionale de la Chambre du commerce ;
- trois (3) représentants de la Délégation régionale de la Chambre des Mines ;
- trois (3) représentants du réseau des communicateurs traditionnels de la Région ou District ;
- les représentants des familles fondatrices ;
- les représentants de chacun des partis politiques représentés dans le chef-lieu de Région et le District de Bamako ;
- les représentantes des associations et organisations féminines ;
- trois (3) représentants conseil régional du patronat ;
- trois (3) représentants du Conseil communal de l'Ordre des médecins ;
- trois (3) représentants du Conseil National du syndicat national des commerçants détaillants ;
- trois (3) représentants de l'URTEL ;

- cinq (5) représentants des comités de développement des quartiers des Communes du District de Bamako
- trois (3) représentantes de la plateforme des femmes leaders
- deux (2) représentants des organisations victimes de la crise
- Présidents, Vice-Présidents et rapporteurs des concertations des cercles et des communes.
- trois (3) représentants des syndicats des enseignants ;
- trois (3) représentants des syndicats de la santé ;
- deux (2) représentants du Coalition pour l'observation citoyenne des élections au Mali (COCEM) ;
- deux (2) représentants du Pool d'observation citoyenne du Mali (POCIM) ;
- trois (3) représentants du Conseil National du patronat dans les régions et le District de Bamako ;
- deux (2) représentants de l'Association Malienne des droits de l'homme (AMDH) ;
- trois (3) représentantes des organisations féminines des droits de la femme et de l'enfant ;
- un (1) représentant Nimi Bwa ;
- deux (2) représentants de l'Association des personnes âgées ;
- un (1) représentant du réseau des communicateurs traditionnels pour le développement (RECOTRADE) et un représentant de la coordination des associations des griots du Cercle ou de la commune ;
- un (1) représentant du conseil régional de l'ordre des médecins ;
- un (1) représentant de Irganda ;
- un (1) représentant de Tabitaal pulaku ;
- un (1) représentant de Ginna dogon ;
- deux (2) représentants de l'association des ressortissants de la région de Mopti ;
- la présidente de l'Association des femmes rurales ;
- le représentant du Groupe Pivot Droits, citoyenneté des femmes au Mali ;

- la présidente de l'Association pour l'émancipation, le renouveau et l'égalité (MERE) ;
- un (1) représentant des personnes vivant avec un handicap.

Les listes des participants aux concertations sont à titre indicatif. Le comité national d'organisation assurera leur mise à jour.

6.3.4. Au niveau de la diaspora :

Il sera organisé dans chaque pays retenu, un débat inclusif pour recueillir les propositions et conclusions des Maliens vivant à l'étranger, y compris les réfugiés. Les Ambassades et Consulats sont chargés de l'organisation matérielle et sécuritaire de ces concertations. Ils transmettront les conclusions des débats au Comité national d'organisation du Dialogue National Inclusif.

La phase diaspora du Dialogue National Inclusif pourra se tenir concomitamment dans toutes les juridictions retenues.

Le Haut conseil des Maliens de l'extérieur (HCME) et le Conseil supérieur de la diaspora malienne (CSDM) apporteront leurs concours aux Ambassades et Consulats dans l'organisation de la phase diaspora du Dialogue National Inclusif. Les ambassades et les Consulats s'assureront de la participation des Maliens non représentés au sein des organisations faitières.

La conduite des travaux sera assurée par les personnalités désignées par les participants.

6.3.5. Niveau national :

Les travaux, qui pourront durer une dizaine de jours, se dérouleront en séance plénière et en commissions thématiques. La Réunion nationale comprend une cérémonie d'ouverture et de clôture.

Les séances plénières seront retransmises en direct à la télévision et à la radio nationales, en langue officielle et dans les langues nationales.

6.3.6. Cérémonies d'ouverture et de clôture :

Elles sont placées sous la haute présidence du Président de la République. La liste des officiels invités à ces cérémonies sera établie par la Direction du Protocole de la République en rapport avec le Comité national d'organisation.

6.4. Participants

Étant donné la qualité qui est attendue des débats, il importe d'allier judicieusement la représentativité des délégués avec le souci permanent de l'inclusivité de l'exercice.

Les Délégués devraient être choisis en fonction de leur capacité à apporter des contributions pertinentes dans un esprit de responsabilité partagée. Des personnalités sollicitées à titre personnel s'ajouteront aux délégués des groupes ci-dessus.

Les discussions doivent se dérouler dans une atmosphère sereine, avec une liberté totale d'expression, de courtoisie, de discipline et dans le respect de la Constitution.

Des observateurs nationaux, régionaux et internationaux seront invités ainsi que la presse nationale et internationale.

Environ.....participants sont attendus à ces Assises nationales.

Il s'agit notamment de :

- *les représentants des institutions de la République :*

- le Gouvernement ;
- l'Assemblée Nationale ;
- la Cour Suprême ;
- la Cour Constitutionnelle ;
- la Haute Cour de Justice ;
- le Haut Conseil des Collectivités Territoriales ;
- le Conseil Economique, Social et Culturel.

- les anciens Présidents de la République ;
- les anciens Premiers ministres ;
- les anciens chefs d'institutions
- le Chef de file de l'opposition ;
- les responsables des Autorités administratives indépendantes :
 - le Médiateur de la République ;
 - le Vérificateur général ;
 - la Haute Autorité de la Communication (HAC) ;
 - l'Autorité de protection des données à caractère personnel (APDP) ;
 - l'Office central de lutte contre l'enrichissement illicite (OCLEI) ;
 - l'Autorité de régulation des marchés publics et des délégations des services publics (AMRDS) ;
 - la Commission de régulation de l'électricité et de l'eau (CREE) ;
 - la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
 - la Commission nationale des Droits de l'Homme (CNDH) ;
 - la Commission Vérité, Justice et Réconciliation (CVJR) ;
 - l'Autorité malienne de régulation des télécommunications et des postes (AMRTP).
- les Présidents ou délégués des Partis et regroupements de partis politiques ;
- les Gouverneurs de région et du District de Bamako ;
- Le Maire du District de Bamako ;
- Les présidents et les rapporteurs des concertations des régions
- les Présidents des Conseils régionaux, des Autorités intérimaires ou Collèges transitoires de Région ;
- les Maires des six (6) Communes du District de Bamako ;
- trois (3) représentants par centrale syndicale ;
- trois (3) représentants du Haut conseil islamique du Mali ;
- trois (3) représentants de l'Eglise catholique du Mali ;

- trois (3) représentants de l'Eglise protestante ;
- le Présidents des syndicats autonomes de la magistrature ;
- le Président du Syndicat autonome des Administrateurs civils ;
- le Président du syndicat libre des travailleurs du Ministère de l'Administration territoriale ;
- les Présidents des Chambres consulaires et des ordres professionnels :
 - Ordre des Avocats ;
 - Ordre des Experts judiciaires ;
 - Ordre des Notaires ;
 - Ordre national des Huissiers-Commissaires de Justice ;
 - Conseil national du Patronat ;
 - Un (1) représentant par Chambre consulaire ;
 - Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali ;
 - Assemblée permanente des chambres de métiers du Mali ;
 - Chambre des Mines du Mali ;
 - Ordre des Géomètres Experts ;
 - Ordre des Ingénieurs Conseils ;
 - Ordre national des Experts-Comptables et Comptables agréés du Mali ;
 - Ordre des Conseillers fiscaux ;
 - Ordre des Médecins du Mali ;
 - Ordre des Pharmaciens du Mali ;
 - Ordre des Chirurgiens-dentistes du Mali ;
 - Ordre des Sages-femmes du Mali ;
 - Ordre des Infirmières et Infirmiers du Mali ;
 - Ordre national de la Profession vétérinaire ;
 - Ordre des Architectes ;
 - Ordre des Urbanistes ;
- le Président de l'Association des historiens du Mali ;

- le Président de l'Association des municipalités du Mali ;
- le Président de l'Association des Collectivités Cercles du Mali ;
- le Président de l'Association des Régions du Mali ;
- les représentants des familles fondatrices de Bamako ;
- trois (3) représentants par organisation faitière de la société civile;
- un (1) représentant de l'Association Malienne des droits de l'homme (AMDH) ;
- un (1) représentant de la Coalition malienne de défense des droits des enfants (COMADE) ;
- les représentants de la Coordination des Chefs de quartiers du District de Bamako ;
- trois (3) représentants par sensibilité des mouvements signataire et non signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, issu du processus d'Alger ;
- trois (3) représentants des maliens de l'extérieur (HCME) ;
- trois (3) représentants du Conseil supérieur de la diaspora du Mali (CSDM) ;
- trois (3) représentants du Conseil national de la Jeunesse ;
- trois (3) représentantes de la Coordination des Organisations et Associations féminines (CAFO) ;
- trois (3) représentantes de la plateforme des femmes leaders ;
- deux (2) représentants ONG paix et progrès ;
- le représentant de bozo kabou ;
- deux (2) représentants de l'association des ressortissants de la région de Mopti ;
- trois (3) représentantes des organisations féminines des droits de la femme et de l'enfant ;
- une (1) représentante de la fédération des femmes minières ;
- deux (2) représentantes des femmes ministres et parlementaires ;
- deux (2) représentants du conseil national pour l'unité de la communauté Bellah (CNUCB) ;
- la présidente de l'Association de femmes Benso ;
- la présidente de l'Association des femmes rurales ;

- la présidente de l'Association pour l'émancipation, le renouveau et l'égalité (MERE) ;
- le représentant du Groupe Pivot Droits, citoyenneté des femmes au Mali ;
- deux (2) représentants du syndicat de la santé ;
- deux (2) représentants de l'organisation nationale des victimes de la crise ;
- deux (2) représentants des réfugiés et de déplacés de guerre ;
- un (1) représentant de l'association des personnes de petite taille ;
- deux (2) représentants de l'association des chasseurs ;
- les représentants des universités et des instituts de recherche ;
- deux (2) représentants du CNTM ;
- un (1) représentant Nimi Bwa ;
- deux (2) représentants du SNESUP ;
- deux (2) représentants du CNTR ;
- deux (2) représentants de ARENA ;
- deux (2) représentantes de l'association ALAFIA ;
- deux (2) représentants de COREN ;
- Représentants de la presse écrite parlée et audiovisuelle ;
- deux (2) représentants de l'AEEM ;
- deux (2) représentantes des IGDAH des femmes du Mali ;
- la Présidente du Réseau des femmes élues locales du Mali ;
- la Présidente des Femmes leaders ;
- trois (3) représentants de la Fédération nationale des personnes handicapées ;
- le Président de l'Association des cinéastes du Mali ;
- le Président de l'Association des éditeurs de la presse privée ;
- le Président de l'Association des journaux en ligne ;
- le Président de l'Union des radios et télévisions libres du Mali ;
- le Président du Groupe patronal de presse ;
- le Président l'Association Tabital pulaaku ;
- le Président de Ginna dogon ;

- le Président de Irganda ;
- le Président du Forum du mandé ;
- le Président de l'Association pour la promotion de la langue et de la culture soninké ;
- le Président du Collectif des Associations pour le développement du sahel occidental ;
- le Président de l'Association des Artistes du Mali ;
- deux (2) représentants par syndicat du secteur de l'éducation ;
- deux (2) représentants de l'AMS-UNEEM ;
- deux (2) représentants du Forum civique ;
- deux (2) représentants du Forum pour un autre monde ;
- deux (2) représentants du CAD ;
- deux (2) représentants de TEMEDT ;
- les représentants de l'Amicale des Diawambè du Mali ;
- deux (2) représentants de l'association de la communauté noire Kel Tamasheq (Kel Ashishp) ;
- deux (2) représentants de l'association des chasseurs.

Les listes des participants aux concertations sont à titre indicatif. Le comité national d'organisation assurera leur mise à jour.

6.5. Lieu et date :

La Réunion nationale aura lieu à Bamako au Centre International de Conférence (CICB).

Le règlement intérieur est partie intégrante des présents TDR. Il détermine le fonctionnement de l'instance, de l'organe et le déroulement du Dialogue National Inclusif.

Lu et approuvé.

DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple - Un But - Une Foi

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF

CHAPITRE I : DES DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 : Le présent Règlement Intérieur définit les modalités de fonctionnement de l'Instance, de l'Organe et du déroulement du Dialogue National Inclusif. Il fait partie intégrante des termes de référence.

Article 2 : Le Dialogue National Inclusif est institué pour assurer un large débat de l'ensemble des forces vives de la Nation, dans une liberté totale d'expression empreinte de courtoisie et de sérénité.

CHAPITRE II : COMPOSITION, ATTRIBUTIONS

DE L'INSTANCE ET DE L'ORGANE DU DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF

Section 1 : DE L'INSTANCE DU DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF

Article 3 : Le Triumvirat est l'Instance du Dialogue National Inclusif. Il est composé de trois personnalités appelées facilitateurs.

Article 4 : Le Triumvirat est chargé de conduire, en toute indépendance, le processus du Dialogue National Inclusif, conformément à ses attributions définies par le Décret N° 2019-0551/P-RM du 29 juillet 2019.

Le triumvirat est assisté des experts, par lui désignés, les rapporteurs des différents groupes de travail de l'Atelier de validation, les rapporteurs des commissions thématiques, les personnes ressources tout au long du processus du Dialogue National Inclusif.

Section 2 : DE L'ORGANE D'EXÉCUTION DU DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF

Article 5 : Le Comité National d'organisation est l'organe d'exécution du Dialogue National Inclusif.

Article 6 : Les délégués des partis politiques et regroupements de partis politiques, de la société civile, de l'administration, des mouvements signataires et non signataires de

l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger siègent au sein du Comité National d'organisation.

Articles 7 : Le Comité National d'organisation assure la préparation matérielle et scientifique du Dialogue National Inclusif, conformément aux dispositions des Décrets N°2019-420/PRM et N°2019-421/PRM du 17 juin 2019 et de la Lettre de cadrage du Président de la République en date du 24 juillet 2019.

CHAPITRE III : DU DÉROULEMENT DU DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF

Article 8 : Le Dialogue National Inclusif se déroule en plusieurs phases qui sont :

- Les rencontres et échanges du Triumvirat avec les parties prenantes ;
- Les groupes de travail préparatoires de l'Atelier de validation des termes de référence du Dialogue National Inclusif ;
- L'Atelier de validation des termes de référence du Dialogue National Inclusif et le Lancement officiel du Dialogue National Inclusif ;
- La phase décentralisée du Dialogue National Inclusif ;
- La Réunion au niveau national.

Section 1 : DES RENCONTRES ET ÉCHANGES DU TRIUMVIRAT AVEC LES PARTIES PRENANTES

Article 9 : Le Triumvirat procède à des consultations avec tous les partis politiques, regroupements de partis politiques, société civile, autorités traditionnelles et religieuses, centrales syndicales, syndicats autonomes, les mouvements signataires et non signataires ayant adhéré à l'esprit de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger et l'ensemble des forces vives de la Nation.

Il recueille leurs attentes en vue de l'élaboration des termes de référence du Dialogue National Inclusif.

Section 2 : DE L'ATELIER DE VALIDATION DES TERMES DE RÉFÉRENCE ET LE LANCEMENT OFFICIEL DU DIALOGUE NATIONAL INCLUSIF

Article 10 : Les groupes de travail se réuniront, au préalable, pour la préparation de l'Atelier de validation des termes de référence du Dialogue National Inclusif.

Article 11 : L'Atelier de validation examine le projet des termes de référence et finalise le contenu et le format du Dialogue national inclusif, ainsi que les dispositions du présent règlement intérieur.

Article 12 : L'Atelier de validation regroupe tous les partis politiques, regroupements de partis politiques, les Présidents des Conseils régionaux et des Autorités intérimaires ou Collèges transitoires de région, société civile, centrales syndicales, syndicats autonomes, Organisations religieuses et Autorités traditionnelles, les Gouverneurs de région et du District de Bamako, les Maires des communes du District de Bamako, les mouvements signataires et non signataires ayant adhéré à l'esprit de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger et l'ensemble des forces vives de la Nation.

Article 13 : L'Atelier de validation des termes de référence du Dialogue National Inclusif est prévu pour trois (3) jours.

Article 14 : Les Cérémonies d'ouverture et de clôture de l'Atelier de validation des termes de référence sont placées sous la présidence du Premier ministre.

Article 15 : Les travaux de l'Atelier de validation des termes de référence sont organisés sous forme de groupes de travail.

Chaque groupe de travail met en place un bureau comprenant un (1) président, des vice-présidents et des rapporteurs choisis parmi les participants. Le Président assure la police des débats.

Article 16 : Le Premier ministre procède au lancement officiel du Dialogue National Inclusif immédiatement après la cérémonie de clôture des travaux de l'Atelier de validation des termes de référence.

Section 3 : DE LA PHASE DÉCENTRALISÉE DU DIALOGUE NATIONAL **INCLUSIF**

Article 17 : Le déroulement de la phase décentralisée obéit au principe suivant : à chaque niveau décentralisé, les services de l'État assurent l'organisation matérielle et la sécurité des concertations, la conduite des travaux et leurs conclusions relevant des personnalités librement désignées par les participants.

Article 18 : Les concertations se déroulent à l'intérieur du pays et au niveau de la diaspora.

1. Les concertations à l'intérieur du pays

Article 19 : Les concertations ont lieu dans les Communes et les Cercles, où cela est possible, dans les Régions et le District de Bamako.

• Au niveau des Communes et des Cercles

Article 20 : L'organisation matérielle, le secrétariat des travaux, la logistique et la sécurité se font avec l'appui des services déconcentrés de l'État.

Article 21 : Les concertations regroupent les présidents et les rapporteurs des communes au niveau des cercles, les partis politiques, regroupements de partis politiques, les

Présidents des Conseils régionaux et des Autorités intérimaires ou Collèges transitoires des Communes et des Cercles, les services techniques déconcentrés de l'Etat, de la défense, de la sécurité et de la justice, société civile, centrales syndicales, syndicats autonomes, Autorités traditionnelles et Organisations religieuses, les Maires des communes, les mouvements signataires et non signataires ayant adhéré à l'esprit de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, les représentants de l'activité économique dominante de la circonscription et l'ensemble des forces vives de la Nation.

Article 22 : Les concertations durent deux (2) jours.

Article 23 : Les Cérémonies d'ouverture et de clôture des concertations sont présidées par les Sous-Préfets, les Préfets.

Article 24 : Les travaux des concertations locales sont placés sous la présidence de personnalités désignées par les participants.

Article 25 : Les travaux des concertations communales se tiennent à la même date sur toute l'étendue du territoire national.

Les travaux de concertation au niveau des cercles se tiennent simultanément sur toute l'étendue du territoire national.

- **Au niveau des Communes du District de Bamako**

Article 26 : L'organisation matérielle, le secrétariat des travaux, la logistique et la sécurité se font avec l'appui des Maires des communes du District de Bamako.

Article 27 : Les concertations regroupent tous les partis, regroupements de partis politiques, les services techniques déconcentrés de l'État, de la défense, de la sécurité et de la justice, société civile, centrales syndicales, syndicats autonomes, Autorités traditionnelles et Organisations religieuses, les Maires des communes et l'ensemble des forces vives de la commune.

Article 28 : Les concertations durent deux (2) jours.

Article 29 : Les Cérémonies d'ouverture et de clôture des concertations sont présidées par les Maires des Communes du District de Bamako.

Article 30 : Les travaux des concertations communales sont placés sous la présidence de personnalités désignées par les participants.

Article 31 : Les travaux des concertations des Communes du District se tiennent à la même date que celles au niveau des Cercles.

- **Au niveau des Régions et du District de Bamako.**

Article 32 : L'organisation matérielle, le secrétariat des travaux, la logistique et la sécurité se font avec l'appui des Gouverneurs de région et du District de Bamako.

Article 33 : Les concertations regroupent les présidents et les rapporteurs des communes du district de Bamako et des cercles, les partis politiques, regroupements de partis politiques, les Présidents des Conseils régionaux et des Autorités intérimaires ou de Collèges transitoires de Région, la société civile, centrales syndicales, syndicats autonomes, les autorités traditionnelles et les organisations religieuses, les Gouverneurs de région et du District de Bamako, les Maires des communes, les services techniques déconcentrés de l'État, de la défense, de la sécurité et de la justice, les mouvements signataires et non signataires ayant adhéré à l'esprit de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, là où ils sont représentés, ainsi que l'ensemble des forces vives de la Nation.

Article 34 : Les concertations durent trois (3) jours.

Article 35 : Les Cérémonies d'ouverture et de clôture des concertations sont présidées par les Gouverneurs de région et du District de Bamako.

Article 36 : Les travaux des concertations régionales et du District de Bamako sont placés sous la présidence de personnalités désignées par les participants.

Article 37 : Les travaux des concertations régionales et du district de Bamako se tiennent simultanément sur toute l'étendue du territoire national.

Article 38 : Les Gouverneurs de région et du District de Bamako reçoivent les conclusions des concertations des Communes et des Cercles et les transmettent avec leurs rapports de synthèse au Président du Comité National d'organisation.

Article 39 : Les Gouverneurs de région et du District de Bamako reçoivent les rapports, les résolutions et les recommandations des Communes et des Cercles et les transmettent au Comité National d'organisation du Dialogue National Inclusif dans les meilleurs délais.

- **Au niveau de la diaspora**

Article 40 : L'organisation matérielle, le secrétariat des travaux, la logistique et la sécurité se font avec l'appui des Ambassades et Consuls.

Article 41 : Le Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME) et le Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM) apportent leur concours dans l'organisation des concertations.

Article 42 : Les concertations durent deux (2) jours et se tiennent aux dates indiquées par le Comité National d'organisation.

Article 43 : Les concertations regroupent les délégués du Haut Conseil des Maliens de l'Extérieur (HCME), du Conseil Supérieur de la Diaspora Malienne (CSDM) et l'ensemble des autres maliens résidant dans la juridiction.

Article 44 : Les Cérémonies d'ouverture et de clôture des concertations sont présidées par les Ambassadeurs ou les Consuls.

Article 45 : Les travaux des concertations sont présidés par un bureau comprenant un président, un vice-président et des rapporteurs désignés par les participants.

Article 46 : Il sera créé, dans la mesure du possible, au niveau des Communes, des Cercles, des Régions, du District de Bamako et de la diaspora, une plateforme numérique pour atténuer les contraintes liées à l'inaccessibilité de certaines zones.

- **Au niveau national**

Article 47 : La Réunion au niveau national examine les différentes contributions thématiques, résolutions et recommandations issues des concertations à la base et au sein de la diaspora. Elle formule ses conclusions, résolutions et recommandations.

Article 48 : La Réunion au niveau national formule des propositions sur la composition et les missions d'un mécanisme de suivi-évaluation indépendant de la mise en œuvre des résolutions du Dialogue National Inclusif.

Article 49 : Le Triumvirat conduit le processus de la mise en place de ce mécanisme de suivi-évaluation indépendant de la mise en œuvre des résolutions du Dialogue National Inclusif.

Article 50 : Les Cérémonies d'ouverture et de clôture de la Réunion au niveau national sont placées sous la haute présidence du Président de la République, Chef de l'État.

Article 51 : Les travaux du débat général du Dialogue National Inclusif sont présidés par le Triumvirat.

Article 52 : L'organisation matérielle, le secrétariat des travaux, la logistique et la sécurité sont assurés par le Comité National d'organisation du Dialogue National Inclusif, avec l'appui des services techniques concernés.

Article 53 : La Réunion au niveau national regroupe les Institutions de la République, les anciens Présidents de la République, les anciens Premiers ministres, les anciens Présidents de l'Assemblée Nationale, le Chef de file de l'Opposition, les responsables des Autorités administratives indépendantes, les Gouverneurs de région et du District de Bamako, les partis politiques, les regroupements de partis politiques, les Présidents des Conseils régionaux et des Autorités intérimaires ou de Collèges transitoires de région, la société civile, centrales syndicales, syndicats autonomes, les autorités traditionnelles et les organisations religieuses, les Maires des Communes du district de Bamako, les Présidents des Ordres professionnels, les Chambres consulaires, les familles fondatrices de Bamako, les Maliens de l'extérieur, les mouvements signataires et non signataires ayant adhéré à l'esprit de l'Accord pour la paix et la réconciliation issu du processus d'Alger, les présidents et les rapporteurs des régions et du district de Bamako, ainsi que l'ensemble des forces vives de la Nation.

Article 54 : Les travaux se déroulent sur environ une dizaine de jours.

Les travaux sont organisés en séances plénières et en commissions thématiques au Centre International de Conférence de Bamako (CICB).

Article 55 : Les participants à la Réunion au niveau national du Dialogue National Inclusif se font inscrire dans la thématique de leur choix et retirent les documents y afférents auprès du Comité National d'organisation.

CHAPITRE 4 : DU PROCESSUS DECISIONNEL

Article 56 : Les décisions à chaque phase du processus sont prises par consensus. En cas de difficultés, les facilitateurs usent de leur autorité pour proposer des solutions alternatives consensuelles.

CHAPITRE 5 : DES DISPOSITIONS FINALES

Article 57 : Le Triumvirat produit au terme des travaux de la Réunion au niveau national un rapport global de la conduite du Dialogue National Inclusif.

Article 58 : Les résultats de la Réunion au niveau national feront l'objet de publication.

Lu et approuvé.



Bélier (21 mars - 19 avril)

Vous donnez du souffle et de l'élan à des démarches audacieuses qui s'avèreront payantes. Jupiter n'aura pas froid aux yeux et vous donnera le courage d'affirmer vos ambitions professionnelles. Ne rougissez pas de vouloir décrocher un meilleur poste.

La chance vous sourira notamment en matière d'argent, mais cela n'aura rien à voir avec le hasard, car vous la provoquerez. Vous ne gaspillerez certainement pas vos euros dans des gains improbables dans des jeux. Vous aurez des idées plus réalistes.



Taureau (20 avril - 19 mai)

Vous vous attèlez à vos occupations avec une attitude constructive et résolue. Vous souhaitez aller de l'avant et vous entraînez les autres dans votre sillon. Vos activités seront porteuses et vos collègues reconnaîtront vos qualités.

Vos soucis seront à mettre sur le compte de questions plus relationnelles que matérielles. Si vous ne gagnez pas d'argent, ce sera parce que l'on refusera de vous en donner. Vous considèrerez ce refus comme une injustice, dont vous demanderez réparation.



Gémeaux (20 mai - 21 juin)

Vous pouvez travailler avec une collaboratrice qui vous apporte du réconfort moral. Elle peut vous encourager à continuer vos tâches. C'est grâce à des rencontres dans votre service que vous allez de l'avant. Écoutez vos ambitions professionnelles.

Les finances sont au beau fixe tant que vous ne craquez pas sur des gadgets. Il est utile de revoir votre relation à l'argent. Elle peut être basée sur de mauvaises habitudes. La journée favorise la prise de bonnes résolutions pour stabiliser le budget.



Cancer (21 juin - 21 juillet)

Les dissonances en provenance de la planète rouge pourront vous exposer à des trahisons ou à des formes de chantage plus ou moins déguisées. Neptune ne sera pas en reste. Ces contrariétés pourront vous faire subir une méchante douche écossaise.

Rien ne sera facile ! L'influence perturbatrice de Neptune accentuera le climat de méfiance que vous éprouverez vis-à-vis de votre banque. Certains frais bancaires vous sembleront anormalement élevés. Vos demandes de renseignements resteront sans réponse.



Lion (22 juillet - 23 août)

Côté motivation, vous serez au top, de quoi vous donner à fond et de mettre les bouchées doubles dans votre travail. En revanche, si vous devez obéir à des ordres, ce sera plus compliqué. Le ton montera et vous risquerez des conflits avec un supérieur.

Vous aurez de bonnes raisons d'être optimiste, car l'argent ne devrait plus être un trop gros problème en ce moment. Si vous attendez une somme, le versement d'indemnités ou des facilités de paiement, tout devrait se décanter dans le bon sens du terme.



Vierge (23 août - 23 septembre)

Vous saurez vous imposer auprès de vos collègues ou supérieurs avec une plus grande autorité, mais sans aucune agressivité. Ces échanges vous permettront de dissiper certains doutes et de vous remettre au travail de façon nettement plus efficace.

Financièrement, cela ne sera pas une période de vaches maigres, mais vous ouvrirez votre porte-feuille à bon escient. Vous justifierez vos dépenses par l'entretien de la maison, les divertissements des enfants et une petite part à la fantaisie.



Balance (23 septembre - 22 octobre)

Vous appréciez les collègues avec qui vous travaillez. Ils vous le rendent bien et l'ambiance dans le service est chaleureuse. Parler dans une réunion et donner des idées pourraient être une expérience nouvelle. Attendez-vous à des opportunités agréables.

Les dépenses restent très importantes. Elles apportent des satisfactions sur le moment, mais attention aux regrets. Les frais sont déclenchés par des sorties ou la visite de proches. Les amis occasionnent aussi ces frais. Restez modéré avec les achats.



Scorpion (23 octobre - 22 novembre)

Si vous êtes directeur de société ou chef d'entreprise, outre l'aspect valorisant de votre statut professionnel, vous aurez une raison supplémentaire de vous accrocher à votre poste : le transmettre à votre enfant ! Vous pensez vraiment à tout...

Contrairement à certains volatiles, vous ne vous laisserez pas plumer aujourd'hui, bien entendu sur un plan strictement financier ! Quelles en sont les raisons ? Elles sont simples : une part de chance, une part de jugeote et un dernier tiers de sagesse...



Sagittaire (23 novembre - 21 décembre)

Mars vous mettra sous pression. Vos rapports seront tendus avec votre direction et les raisons de vous énerver seront nombreuses. Évitez les réactions à chaud et faites appel à vos alliés du moment, le Soleil et Mercure pour trouver des solutions.

Avec Jupiter dissonant à Neptune, soyez prudent. Car si la chance se manifeste, elle pourrait aussi très vite tourner et pas dans le bon sens, vous mettant ainsi face à des réalités difficiles. Les non-paiements vous vaudront des frais supplémentaires.



Capricorne (21 décembre - 20 janvier)

Le transit de Mercure dans votre maison X aura pour effet de relancer, de dynamiser votre carrière. Vous serez totalement impliqué dans votre activité. Vous évoluerez dans une période décisive qui vous confrontera à une nouvelle méthode de travail.

Jupiter dans votre secteur d'ombre vous apportera des contrariétés du côté argent. Vous devrez renoncer à un avantage financier, matériel. Vous pourriez vous retrouver dans de réelles difficultés avant de conclure un arrangement qui vous conviendra.



Verseau (20 janvier - 19 février)

Un nouveau contrat pourrait arriver par un concours de circonstances. Il est important de vous faire confiance, car le poste proposé peut demander des responsabilités. Osez saisir l'opportunité. Un appui d'un supérieur hiérarchique peut vous aider.

Continuez à contrôler le budget. Il s'envole dans différentes dépenses. Les économies sont difficiles. Essayez de dépenser modérément. Pour garder l'équilibre financier, de bonnes astuces sont trouvées. Grâce à votre créativité, vous pouvez bricoler.



Poisson (19 février - 21 mars)

Dans votre métier, vous serez très professionnel. Ce ne sera pas le cas de tout le monde... Au final, malgré votre attitude exemplaire, vous ne gagnerez pas plus d'argent que vos collègues. Vos supérieurs ne s'en rendront même pas compte. Décevant !

Vos dépenses superflues ? Aujourd'hui, les dissonances de Saturne vous feront croire qu'elles sont indispensables. Ce sera un leurre... Ami Poissons, vous pourrez même ironiser à propos de toutes ces fourmis soucieuses d'économiser leur argent.

FOFY[®] INDUSTRIES

L'équipementier de votre maison

CUIVES

MALISADIO



Santé • Sécurité • Economie